

FOCAL

Mobilité : il faut couper les gaz



LE DÉBAT Bourgs-centres et centres-bourgs :
 où va l'urbanisme rural dans
 les Parcs naturels régionaux

ÉDITO Philippe Richert,
 Président de l'Association des Régions de France



Ph. © G.M.E. 49



Ph. © P.M.F. Livradois-Forez



Ph. © H. Hôlle - agence Camébiour



Ph. © DR.

Editorial de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs



Ph. Ph. H. Vincent.

2016 est une année importante pour notre réseau.

Tout d'abord, la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui doit être promulguée avant l'été, renforce le rôle et les missions des Parcs sur leur territoire. Après les lois de 1993 et de 2006, la loi biodiversité de 2016 conforte la place des Parcs dans un cadre institutionnel revisité, suite aux différentes lois de réformes territoriales. En relation étroite avec l'Association des Régions de France, notre Fédération s'est fortement impliquée dans les débats au Parlement et l'ensemble de nos propositions a été retenu. Son rôle a d'ailleurs été reconnu puisque les parlementaires ont inscrit dans la loi les missions dévolues à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France au service des 51 Parcs.

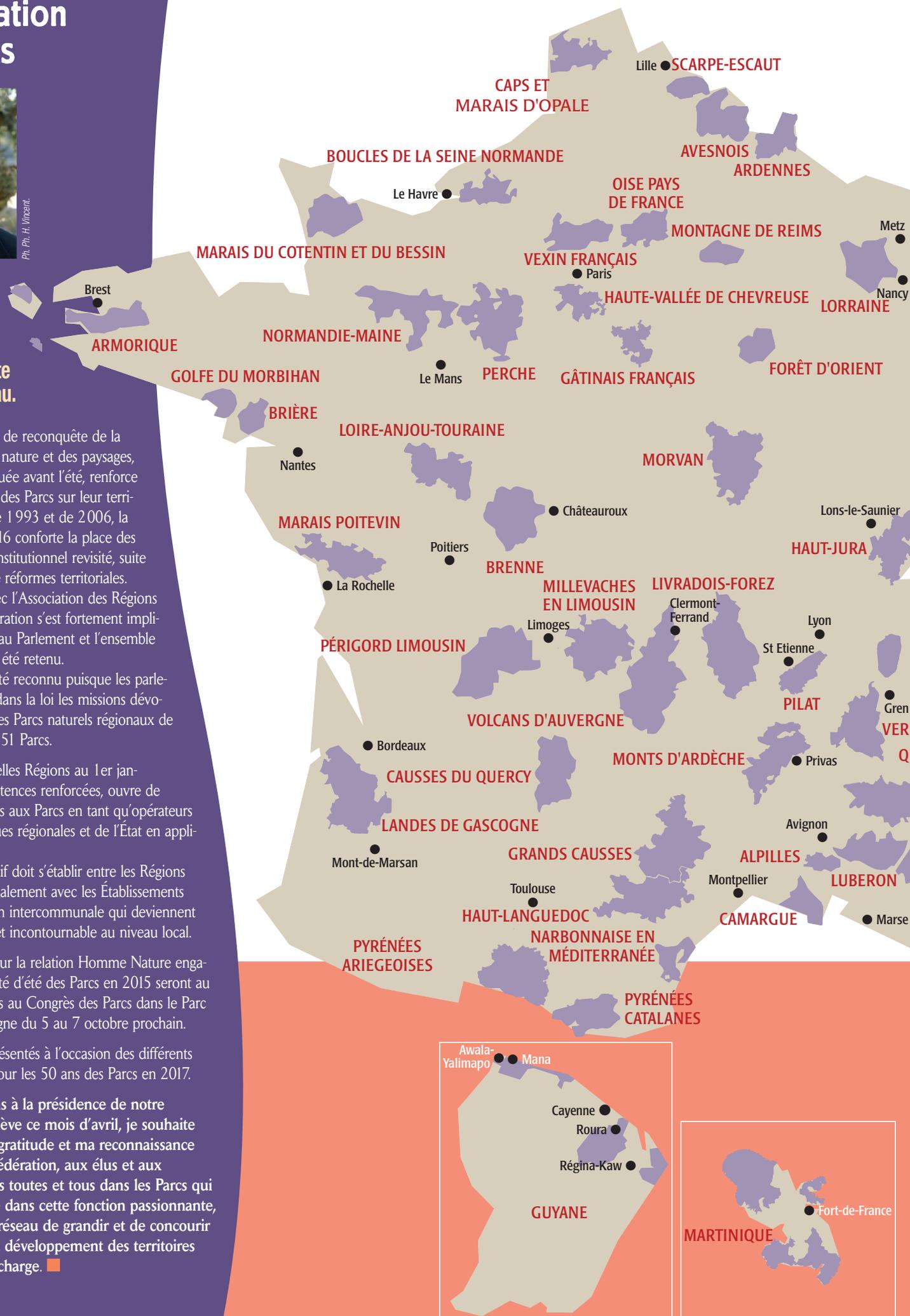
La création des nouvelles Régions au 1er janvier 2016, aux compétences renforcées, ouvre de nouvelles opportunités aux Parcs en tant qu'opérateurs privilégiés des politiques régionales et de l'État en application de leur charte.

Un dialogue constructif doit s'établir entre les Régions et leurs Parcs, mais également avec les Établissements Publics de coopération intercommunale qui deviennent un échelon essentiel et incontournable au niveau local.

Enfin, nos réflexions sur la relation Homme Nature engagées lors de l'Université d'été des Parcs en 2015 seront au cœur de nos échanges au Congrès des Parcs dans le Parc des Landes de Gascogne du 5 au 7 octobre prochain.

Ces travaux seront présentés à l'occasion des différents événements prévus pour les 50 ans des Parcs en 2017.

Après près de 14 ans à la présidence de notre Fédération qui s'achève ce mois d'avril, je souhaite exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance aux équipes de la Fédération, aux élus et aux partenaires et à vous toutes et tous dans les Parcs qui m'avez accompagné dans cette fonction passionnante, permettant à notre réseau de grandir et de concourir à la protection et au développement des territoires dont nous avons la charge. ■



Editorial de Philippe Richert

Président de l'Association des Régions de France
Président de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine



PH. © Philippe Stadie

En 1967, le Général De Gaulle a souhaité développer un projet de préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines des territoires français. Sont alors nés les Parcs naturels régionaux, une originalité évidente dans notre paysage institutionnel.

Dans la démarche, ce sont les communes qui expriment leur volonté de création d'un Parc et c'est l'État qui attribue le label de « Parc naturel régional ». Néanmoins ce sont bien les Régions qui, de par leur rôle de chef de file en matière de biodiversité, sont à l'initiative de ces territoires reconnus pour la richesse et la pluralité de leur patrimoine.

Aujourd'hui, cette particularité française s'est bien développée : 51 Parcs naturels régionaux sont présents dans le pays et concernent 15 % du territoire national.

Et l'engagement, tout comme l'engouement, des collectivités au sein de ces structures ne se dément pas !

Près de 4 300 communes démontrent quotidiennement que l'alliance entre la préservation des patrimoines et le développement est possible ; qu'environnement et économie sont conciliables. En effet, les Parcs sont des lieux de dialogue et de médiation. Ils sont de véritables laboratoires du développement durable en expérimentant des politiques publiques innovantes dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture, de la transition énergétique, du développement territorial.

Ils sont devenus, grâce à l'initiative du Général de Gaulle, des outils efficaces et reconnus qui contribuent totalement au développement des territoires ruraux, à l'attractivité économique et touristique des Régions.

Mais ces Parcs représentent également une qualité à la française, une image de marque non négligeable en mettant en valeur tous ces terroirs et paysages qui font la richesse de nos Régions.

Ainsi, j'ai pu apprécier, dans ma région, le travail exemplaire mené par les Parcs naturels régionaux avec l'exemple de celui des Vosges du Nord où l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux ont œuvré ensemble sur la mise en valeur des savoir-faire liés au verre et au cristal ou sur la gestion écologique des friches avec des bovins rustiques de race Highland.

Et pour les nouvelles grandes Régions créées au 1er janvier 2016, les Parcs sont une réelle opportunité et une valeur ajoutée en matière de développement territorial durable.

Elles pourront ainsi utilement prendre appui sur les Parcs qui ont démontré leurs capacités pour décliner leurs politiques thématiques et territoriales. Dans ce domaine d'action, les Parcs seront des partenaires privilégiés des Régions.

Douze projets de Parcs ont été mis à l'étude par les Régions. En 2020, la France comptera ainsi plus d'une soixantaine de Parcs naturels régionaux couvrant plus de 20 % du territoire métropolitain et d'Outre-Mer, ce qui témoigne de la force de ces territoires et de l'attachement de nos Régions à ces outils.

Les Régions sont plus que concernées par le développement des Parcs. C'est pourquoi une politique nationale se met en place de manière ambitieuse avec le projet loi de reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages dont les articles concernant les Parcs naturels régionaux ont été rédigés en plein accord entre la Fédération des Parcs, l'Association des Régions de France et le Ministère de l'Écologie pour donner encore plus d'ambitions à ces exceptions à la française.

Et ce, pour que plus que jamais les Régions aient la possibilité de s'appuyer sur leurs Parcs naturels régionaux, en tant qu'outil d'ingénierie territoriale et d'expérimentation, aussi bien pour accompagner les mutations économiques, qu'environnementales et sociales des territoires ruraux ■



Sommaire

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Pyrénées catalanes : La coopération transfrontière franchit un cap !
- Vosges du nord : Mains vertes, cultivez-vous la biodiversité?
- Armorique : Les étudiants (re)dessinent Ploun'
- Avesnois : Quand l'école tombe dans les pommes
- Ballons des Vosges : Vivent les innovations sociales et la solidarité de proximité rurales
- Vosges du nord : Habitants-garants de la nature
- Brenne : Veilleurs de paysages
- Marais du Cotentin & du Bessin : Un thème, des Toiles : expo et ciné, sur la même longueur d'onde!
- Perche : Echange de bons procédés pour les vergers
- Vexin Français : Pour l'emploi local, contre la précarité énergétique & l'exclusion sociale : l'éco-rénovation
- Morvan : Transfert de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques
- Verdon : Le blog des rencontres
- Millevaches en Limousin : Stratégies multiples au service de la culture
- Ardennes : Bonnie, une bio-indic' éloquente
- Boucles de la Seine Normande : Imaginer les clos mesures du futur

- Scarpe Escaut : La valorisation de la biodiversité sauvera-t-elle nos zones humides ?
- Normandie Maine : 222 poiriers pour le climat
- Périgord-Limousin : Le Parc décline lors de sa fête annuelle la formule de « Foire aux initiatives ».

10-12 LE DÉBAT

- Bourgs-centres et centres-bourgs : où va l'urbanisme rural dans les Parcs naturels régionaux ?

13-18 FOCAL

- Mobilité : Il faut couper les gaz

19-21 ACTEURS

- Vercors : Djamilia Bazoge, chargée de mission Alimentation Santé et Territoires (AST)
- Loire Anjou Touraine : Audrey Guillopé : l'horticultrice qui fait une fleur à la planète
- Caps et Marais d'Opale : Innover, hors des sentiers battus de l'agriculture industrielle

22-23 RÉSEAU



La coopération transfrontière franchit un cap !

Au centre de l'image, la frontière Franco-Espagnole.

Dès les 1^{ères} approches, en 2011, autour d'un paysage en partage de chaque côté de la frontière franco-espagnole, la Cerdagne puis le Ripollès dans les Pyrénées scellent une collaboration accrue, entre Catalans.

Officialisée par décret (du 22/09/2015), la création du Parc Naturel Capçaleres del Ter i del Freser, situé dans la comarca du Ripollès, en Catalogne, jouxtant le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, augure une nouvelle étape dans la collaboration transfrontière initiée depuis plusieurs années. Depuis 2014, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes travaille avec l'Observatori Català dels Paisatges sur le thème du paysage, avec pour objectif principal la conception d'une cartographie commune des deux Cerdagne (cf. N° 75 de la revue des Parcs). Ainsi, la coopération entre Catalans « en deçà et au-delà des Pyrénées » se consolide : le modèle des Parcs naturels régionaux, source d'inspiration pour nos voisins du Ripollès ? Une gestion originale pour eux, plus familiers d'un modèle s'apparentant au « Parc National » que de la concertation et de l'implication territoriale des Parcs naturels régionaux. Au menu également, le rapprochement des groupements d'actions locales (GAL) « Terres Romanes » et « Ges Bisaura » dans le cadre d'un projet inter-GAL en cours de construction, sur le thème des énergies

renouvelables et du changement climatique. Les objectifs de ce projet : quantifier les consommations des entreprises agricoles ou de sites d'hébergement touristiques, « leurs outils nous intéressent », note Christelle Frau, chargée de mission coopération transfrontalière, du Parc des Pyrénées Catalanes. Gestion performante de la biomasse, ENR, la coopération est inspirante ! En attestent les rencontres entre techniciens des deux structures. « Les nouveaux élus locaux, de part et d'autre de la frontière, vont écrire les prochaines étapes d'un partenariat au long cours, comme l'est forcément toute politique paysagère, » relève la spécialiste du Parc en ce domaine (Lucie Julien, à retrouver dans le N° 76). Prisé des touristes randonneurs, cet espace encore agricole recèle des lieux d'estive pour l'élevage. De nombreux projets pointent à l'horizon, parmi lesquels la revitalisation des vergers traditionnels, la création d'une association pour transformer pommes et poires et pour trouver de fructueux débouchés ■

En savoir plus :

<http://paisatgecerpanya.parc-pyreenees-catalanes.fr>
www.ccripolles.cat



Ph. © PNR Pyrénées catalanes.

Contact (Paysage) :

Lucie Julien.

Mail : lucie.julien@pnrpc.fr

Contact (Coopération transfrontière) :

Christelle Frau.

Mail : christelle.frau@pnrpc.fr

Tél. : 04 68 04 97 60

Vosges du Nord

Mains vertes, cultivez-vous la biodiversité ?

Lancée en 2013, l'opération « Jardinier pour la biodiversité » a, au fil des éditions, ratissé de plus en plus large sur le territoire : initialement dans le Pays de Bitche et l'Alsace Bossue ; étendue en outre, en 2014, au Pays de Niederbronn-les-Bains ; puis, en 2015, ouvert à l'ensemble du terroir du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Engouement indéniable pour cette opération à double détente. D'une part, une kyrielle de manifestations locales pour tous les goûts : conférences, sorties nature, chantiers participatifs, formation y compris des activités dédiées aux scolaires. Et en prime : un concours pour distinguer les jardins les plus en pointe, concernant la vitalité de la biodiversité, jaugée par un jury avisé et prodigue en conseils, visitant les jardins d'amateurs candidats ! Au total, ils furent près de 80 jusqu'à présent. 38 en 2015, presque 2 fois plus qu'en 2014. Les lauréats ont remporté, qui un stage chez Terre Vivante avec gîte offert, qui une brouette ou encore des livres et une plaque distinctive à « planter » dans le jardin, comme signe de reconnaissance, pour les 10 premiers. Un réseau est né. Reste à amplifier son rayonnement et la dissémination, par l'exemple et par des ateliers d'échanges, des pratiques à diffuser, à la portée de toute



Les lauréats sont des jardins d'amateurs.

« main verte » domestique soucieuse aussi de préserver la biodiversité locale. « Un nouveau souffle est à trouver » après ces premiers succès prometteurs... Avis aux associations intéressées de prendre le relais ! ■

Contact :

Valérie Meyer,

Tél. : 03 88 01 49 72

v.meyer@parc-vosges-nord.fr

Les étudiants (re)dessinent Ploun'



Une maquette pour imaginer le village dans 20 ou 30 ans.



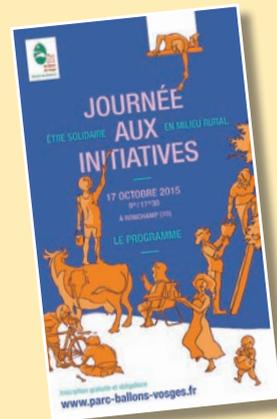
« Les étudiants ont analysé l'histoire du bourg, l'évolution de son bâti mais aussi les modes de construction vernaculaires », explique Lise Vauvert, chargée de mission paysages au Parc. Pour s'imprégner de la problématique, les jeunes ont également rencontré un maximum d'acteurs : élus, techniciens, artisans locaux, architecte des bâtiments de France et ainsi pu dessiner la commune de Ploun' dans 20 ou 30 ans. « Les étudiants ont apporté un regard nouveau sur l'aménagement de ce village, précise leur encadrant Vincent Jouve. Ils ont réinterrogé la carte communale, défini des zones où il fallait construire ou non et apporté des propositions intéressantes en termes d'architecture contemporaine. » Cet automne, les élus ont été particulièrement séduits par les pistes des étudiants. À tel point qu'une nouvelle commune devrait prochainement accueillir une nouvelle promotion d'étudiants-architectes. À Plounéour-Ménez, les élus travaillent à la mise en œuvre opérationnelle de certaines des propositions, dans le respect de la philosophie qui a été insufflée ■

Contact :
Lise Vauvert
Tél. : 02 98 81 16 43
Mail : lise.vauvert@pnr-armorique.fr

Impliquer des étudiants en architecture pour revitaliser le centre bourg d'une petite commune, voilà la bonne idée piochée dans la charte du Parc d'Armorique.

C'est une belle maquette du village de Plounéour-Ménez que les 10 étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne ont présentée en juin dernier. En beige, on pouvait y voir l'habitat d'aujourd'hui, en rose, les propositions des architectes pour demain.

Vivent les innovations sociales et la solidarité de proximité rurales.



Journée de rencontres sur ce thème, appel à projets et, depuis 2014 avec 2 radios professionnelles associatives partenaires (Azur FM, Selestat & Cocktail FM, Gerardmer), le Parc médiatise des initiatives du crû, pour faire des émules en terme de développement durable. La chronique radio « Un autre vie s'invente ici », et sa jumelle intitulée « Une nouvelle vie s'invente ici » stimulent la créativité citoyenne face aux évolutions de la société.

Contact :
Brigitte Herbetz,
Parcs des Ballons des Vosges
Tél. : 03 89 77 90 20
Mail : b.herbetz@parc-ballons-vosges.fr

Quand l'école tombe dans les pommes

Dans le Parc de l'Avesnois, les enfants mangent un fruit pour la récré. Mais pas n'importe lequel. Ils l'ont cueilli, l'ont étudié dans toutes les matières et l'ont même pressé pour en faire leur propre jus de pomme.

Pascale Duée, enseignante de la classe de CP de l'école de Berlaimont, a travaillé tout au long de l'année avec ses élèves sur la thématique des fruits : en maths, en art visuel, en chant, en vocabulaire même. L'idée lui est venue lorsque le Parc lui a proposé de participer à l'opération « Cueillons la nature ». Un programme inédit pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la pomme – fruit emblématique du territoire –, mais aussi pour valoriser les productions de vergers laissés à l'abandon. « Nous avons inscrit la campagne dans le programme national "Un fruit pour la récré", qui subventionne à 76 % la distribution de fruits 9 fois par trimestre et la mise en place d'animations, » explique Marc Grzemeski, animateur éducation-sensibilisation au Parc. Ainsi, les enfants des 4 écoles participantes, du CP au CM2, sont allés à pied ramasser des pommes dans les vergers d'habitants de la commune et les ont pressées pour obtenir 1 200 bouteilles de jus. Un butin qu'ils ont réparti ensuite équitablement entre les mairies, les écoles et les propriétaires des pommiers. Prochainement, ils iront planter un arbre dans l'enceinte de leur école, sur un terrain communal ou chez le propriétaire du verger. « Cette



Les enfants des 4 écoles ont ramassé de quoi faire 1 200 bouteilles de jus de pommes.

opération ne nous a coûté que 200 euros pour la classe de CP se félicite Christine Doctobre, adjointe aux écoles à la Mairie de Berlaimont. C'est un projet collectif très intéressant d'un point de vue à la fois paysager, culturel et éducatif. Il a également permis de créer du lien entre les enfants et les propriétaires de vergers. Aujourd'hui, chaque fois que je débouche une bouteille de jus de pommes, je raconte toute l'histoire. C'était une aventure inédite, j'y ai mis toute mon énergie, témoigne Pascale. Au début, certains enfants ne voulaient même pas goûter aux pommes prétextant qu'ils n'aimaient pas les fruits. Au fil des semaines ils ont changé d'avis. C'est un programme complet d'éducation au goût et à la diversité. » Dans quelques mois, un spectacle sur « le pommier du jardin de Monsieur Mainverte promis à l'abattage » sera présenté aux élèves pour clore l'expérience. Sûr que les enfants feront tout pour le sauver ■

Contact :
Marc Grzemeski Parc de l'Avesnois
Tél. : 03 27 21 49 56
Mail : marc.grzemeski@parc-naturel-avesnois.com
Voir aussi :
http://www.parc-naturel-avesnois.fr/
blog/2015/11/03/cueillons-la-nature/

Habitants-garants de la nature



Et si les villages créaient des sanctuaires de nature, des petits coins sauvages que les habitants s'engageraient à préserver ? C'est pour imaginer un réseau simple de sites naturels, pour sortir des classiques outils réglementaires comme les réserves naturelles que le Parc a lancé un appel à candidature auprès des communes. Cinq ont répondu favorablement et réservent désormais un coin de nature sauvage aux habitants, aux scolaires, aux curieux et à la biodiversité.

Contact :
Jean-Claude Génot,
Parc des Vosges du Nord
Tél. : 03 88 01 49 67
Mail : jc.genot@parc-vosges-nord.fr

Brenne

Veilleurs de paysages

Leurs photographies sont le reflet de leurs perceptions du territoire, de la façon dont ils appréhendent son évolution. Dans le Parc naturel régional de la Brenne, les habitants veillent sur le paysage, un appareil photo à la main.



Atelier photographique avec l'association Nature Humaine et la photographe Lise Caudaire (ici autour de son exposition « Paysans/paysage ».

« Photographier c'est mettre sur la même ligne de mire la tête, l'œil et le cœur », écrivait Henri Cartier-Bresson. Depuis 6 ans, les habitants du pays des mille étangs alignent leurs regards et leurs émotions sur les paysages qui les entourent. L'aventure photographique commence en 2009 lorsque le Parc lance un observatoire participatif des paysages, inspiré de la méthodologie du ministère de l'Écologie, mais adaptée à une démarche participative. 52 points de vue sont

sélectionnés, des clichés sont pris à intervalle régulier par des habitants, des élus, des visiteurs ou des salariés du Parc. Concours, ateliers, accompagnement technique à la photographie, en quelques années, le Parc collecte une myriade d'informations objectives sur des évolutions subjectives : 400 photos-témoins d'un territoire en mouvement.

« L'an passé, nous avons souhaité relancer le dispositif en plaçant l'habitant au centre de l'action, explique Clémence Legros, chargée de mission urbanisme durable et paysage. Nous espérons ainsi constituer un réseau de veilleurs de paysage ». Le projet est soutenu par le programme ID en campagne (dispositif financier du contrat régional Centre Val de Loire) et par Leader. Le CPIE Brenne Berry s'associe pleinement à la démarche, de nombreuses structures locales y participent aussi. L'objectif ? Sensibiliser et faire participer un maximum de personnes. Ainsi, les enfants sont sensibilisés aux questions paysagères par des animations scolaires, les ados participent à des chaînes humaines citoyennes où ils réalisent collectivement une photo panoramique en se passant l'appareil photo de main en main. « Pour faire réagir le public, on imagine aussi des opérations d'interpellation », précise Clémence qui envisage une action visant à installer en une nuit une série de panneaux publicitaires décalés pour surprendre les habitants à leur réveil et recueillir leurs réactions. Le programme prévoit également un blog photographique, des ateliers techniques pour les veilleurs... « À terme, les perceptions photographiques des habitants permettront de révéler les enjeux du territoire, et serviront de base pour engager les projets de demain », conclut Clémence. La photographie : un premier pas vers l'aménagement participatif? ■

Contact :
Clémence Legros
Tél. 02 54 28 12 12
Mail : c.legros@parc-naturel-brenne.fr

Marais du Cotentin & du Bessin

Un thème, des Toiles : expo et ciné, sur la même longueur d'onde!

Des expositions thématiques de sensibilisation aux enjeux du territoire sont conçues et mises en valeur à la Maison du Parc tous les deux ans.

Depuis 2012, une programmation annuelle de documentaires leur fait écho. Proposée gracieusement sur la 2^{ème} quinzaine de novembre, elle couvre de plus en plus de salles. Une cohérence thématique que vient renforcer la présence d'un animateur du Parc à toutes les projections. Un trait d'union « incarné ».

Inspirée du « mois du film documentaire » qui, au plan national, démontre l'intérêt de ce média pour rallier et informer un large public, le ciné-parc est l'occasion d'aller à la rencontre des habitants. Chaque édition accueille au moins 1 200 scolaires et attire une trentaine d'adultes par séance.

Les 6 salles de cinéma existantes sont *ipso facto* davantage exploitées. Une optimisation qui profite aussi à 3 salles des fêtes et au lycée



Le parc fait son cinéma et anime chaque séance.



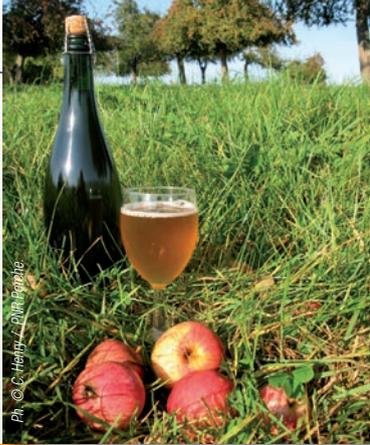
agricole complétant désormais, autant que de besoin, le réseau des cinémas inégalement répartis sur le territoire.

Grâce à une association partenaire, baptisée « Génériques », affiliée à la Ligue de l'enseigne-

ment, experte en projection, y compris en plein air, ces équipements transformés en salles obscures et tous les cinémas peuvent diffuser les supports choisis, tels : « Comme un poisson dans l'eau » (2013), « Des Abeilles et des hommes » (2014).

La nouvelle exposition intitulée « Auprès de nos arbres » pose les contours des « ciné-parcs » à venir : en 2016, l'Arbre sera à l'affiche; en 2017, très certainement le bocage pour clôturer le programme! ■

Contact :
Marie-Noëlle Drouet,
Tél. : 02 33 71 65 30
Mail : mndrouet@parc-cotentin-bessin.fr



Perche

Échange de bons procédés pour les vergers

D'un côté, des propriétaires de vergers qui laissent leurs arbres à l'abandon; de l'autre des cidriculteurs à la recherche de récoltes de vergers traditionnels. Entre les deux, le Parc naturel régional du Perche organise la rencontre et réhabilite le prêt à usage.

Vous imaginez le Perche sans ses vergers haute-tige? Impossible! Pourtant ce patrimoine local se meurt. « Les propriétaires vieillissent et souvent hésitent à s'engager dans un contrat de location avec un agriculteur, » explique Jean-Pierre Gérondeau, président du Parc. Aussi, en fouillant dans le droit rural, en missionnant un avocat spécialisé, le Parc a fini par trouver une formule qui séduit les deux parties :

le prêt à usage. Dans ce contrat sur mesure, le propriétaire s'engage à prêter son verger à un cidriculteur qui l'entretient, taille les arbres, tond l'herbe si besoin et récolte les fruits. Tout est prévu dans un contrat type mis à disposition gratuitement par le Parc, il suffit de cocher les cases. Tout se passe sans aucun échange d'argent. Et grâce à ces vergers prêtés, les cidriculteurs peuvent prétendre à l'AOP « cidre du Perche » qui exige au moins 30% de fruits issus de vergers haute-tige. Quant à la chouette chevêche, elle peut continuer de nicher dans ses arbres fruitiers préférés ■

Contact :

Camille Henry,

Tél. : 02 33 85 36 36

Mail : camille.henry@parc-naturel-perche.fr

Morvan

Transfert de compétence en matière de gestion des milieux aquatiques



Le Parc veille déjà sur l'hydrographie du bassin Yonne amont-Cure-Cousin, entretient les parties navigables du Chalaux et de la Haute-Cure pour sécuriser les usagers. Il assure également la gestion de zones humides et l'animation des zones Natura 2000. Depuis le 31/12/2016, par arrêté du préfet de région, Le Parc est en position d'assumer aussi la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » que les collectivités transfèrent en vertu des nouvelles lois promulguées en 2014 (MAPTAM) et 2015 (NOTRe). En savoir plus : www.parcumorvan.org

Contact :

Laurent Paris,

Tél. : 03 86 78 79 21

Mail : laurent.paris@parcdumorvan.org

Vexin Français

Pour l'emploi local, contre la précarité énergétique & l'exclusion sociale : l'écorénovation

Changement d'échelle en vue, la rénovation énergétique et patrimoniale du bâti rural typique du Vexin est « dopée » par l'économie sociale et solidaire.



Une plateforme d'écoconstruction composée d'une kyrielle de partenaires.

La plateforme écoconstruction implantée à Vigny (95) sur un espace de 600 m² environ est entièrement dédiée à l'écorénovation du bâti local aux performances énergétiques souvent médiocres. Cet outil vise à répondre aux problématiques énergétiques, environnementales, économiques et sociales. Il s'agit de créer de l'emploi, de favoriser l'insertion des publics en difficulté, de structurer des filières locales de matériaux et de contribuer à la transition énergétique. Un projet distingué par le label COP21. Inauguré en octobre 2015, c'est un lieu de réunions, de démonstration, d'information et de formation, doté d'un plateau technique et d'une matériauthèque idoines.

Financée à 70 % par le Parc, la plateforme écoconstruction a été « coconstruite » avec une association d'insertion locale, VIE (Vexin Insertion Emploi). Ralliés aussi à cette ambition, une kyrielle de partenaires : la Communauté de communes Vexin Centre, Veolia, Vinci, la FFB (Fédération Française du Bâtiment), la DIRECCTE (administration de l'État), Initiative95, France Initiative...

Objectif du dispositif : massifier dans le Vexin rural des opérations d'écoconstruction, bonnes pour l'environnement et l'économie,

locale et solidaire.

Comment? Tout d'abord en formant les entreprises à la rénovation énergétique spécifique au bâti vexinois. D'ores et déjà, quelques 76 professionnels RGE (Reconnus Garant de l'Environnement) sont actuellement opérationnels sur le territoire; il reste à monter en charge. Il s'agira aussi de former des personnes en recherche d'emploi ou en insertion pour les chantiers à venir afin de favoriser un retour rapide à l'emploi. Enfin, en misant sur la sensibilisation de tout public susceptible d'engager des travaux de rénovation (élus, entreprises, habitants) afin de favoriser le passage à l'acte.

« Un projet plus global de plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) devrait venir appuyer cette plateforme écoconstruction dans les prochains mois par un programme d'animations destiné à impulser davantage de projets de rénovation énergétique d'un patrimoine bâti rural souvent remarquable »

souligne Patrick Gueit, chargé de mission du Parc ■

Contact :

Patrick Gueit

Tél. : 01 34 48 66 10

Mail : p.gueit@pnr-vexin-francais.fr

Verdon

Le blog des rencontres



Dans le Verdon, quand on veut savoir ce qu'organise le Parc, il suffit de cliquer sur le blog des rencontres. Spectacles, chantiers, événements, conférences, sorties : tout est présenté ici photos à l'appui. Le blog permet aussi de recueillir les suggestions et les avis des habitants en quelques clics ou en se filmant derrière son écran. Moderne, non ?

<http://lesrencontres.parcduverdon.fr>

Contact :

Elodie Masson,

Tél. : 04 92 74 68 00

Mail : emasson@parcduverdon.f

Millevaches en Limousin

Stratégies multiples au service de la culture

Connecter l'art contemporain au territoire/donner aux habitants des clés de lecture du Pays : deux stratégies culturelles exemplaires en Limousin

Qu'il s'agisse de l'accès des publics à l'art contemporain et aux pratiques artistiques ou de donner les clefs (culturelles) du territoire aux habitants et aux visiteurs, le Parc développe des stratégies multiples.

L'Hypothèse du 4x4



Une boîte montée sur remorque se balade à la rencontre des habitants.

L'association Quartier Rouge a permis à une artiste, Johanna Fournier, de produire une architecture mobile et modulable intitulée « L'Hypothèse du 4x4 ». Ce projet original a été soutenu par l'État, l'Europe (Leader), la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente et les collectivités. Cette boîte montée sur remorque se balade à la rencontre des habitants et a pour vocation de favoriser les pratiques culturelles et sociales dans l'espace public. Petit espace d'exposition ou de projection, petite scène couverte, espace d'atelier, de débat ou de représentation; sa conception

– ses parois se démontent et se transforment en bancs, en tables – permet d'offrir une rencontre privilégiée et directe entre des individus et une œuvre envisagée comme support d'accueil, de partage et d'expérience. Des ateliers sont également développés dans le sillage de cette œuvre métamorphique!

Le Clau del País

Autre outil pour les habitants et les acteurs associatifs de Haute-Corrèze et au-delà, un équipement installé dans l'ancien Hôtel-Dieu (XVII^e S.) de Meymac : un pôle culturel constitué de salles d'exposition, d'ateliers, de salles-conférences et nanti d'une médiathèque. Cet équipement géré par la communauté de communes



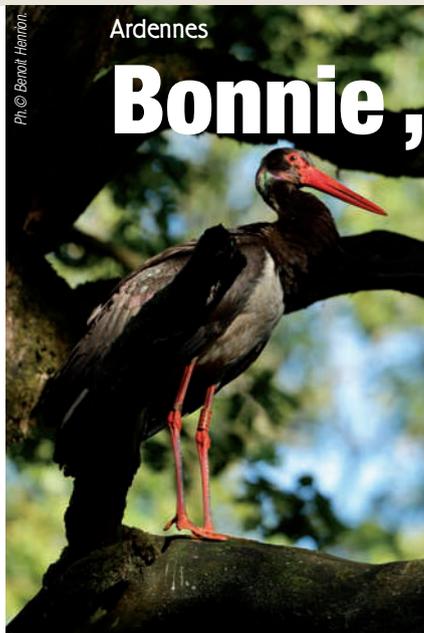
Un pôle culturel pour donner des clefs de lecture du territoire aux habitants.

Ussel-Meymac-Haute-Corrèze est le fruit d'une collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes terres corréziennes et Ventadour et le Parc de Millevaches en Limousin. Il se veut également à l'écoute des initiatives locales et des autres structures, tels le Centre d'Art Contemporain de Meymac, et l'association Fondation Marius Vazeilles. Il a notamment pour objectif de donner aux visiteurs des « clefs de lecture » du territoire, d'où son nom « Clau del País ». La 1^{ère} saison (sept. 2015 – août 2016) s'intitule « Frontière(s) ». Un thème décliné dans des formats faisant fi des cadres habituels : spectacles, conférences, sortie terrain, expo, débats... Une programmation non figée. À découvrir au fil de l'eau! ■

Contact :
Aurélien Chéné,
Tél. : 05 55 96 97 29
Mail : a.chene@pnr-millevaches.fr

Ardennes

Bonnie, une bio-indic' éloquente



Blanches ou noires, les Cigognes ont coutume de venir en couple nicher dans le département des Ardennes, première nurserie française pour ces oiseaux migrants d'anthologie! Bonnie est une Cigogne noire équipée en 2015 d'une balise satellitaire afin de cartographier les lieux favoris de cette espèce bio-indicatrice. En ligne de mire : les habitats naturels forestiers, encore à son goût, pour se nourrir, nidifier... Ainsi ses « bonnes adresses » en forêt ardennaise, enregistrées par la balise, renseigneront sur la qualité de sa gestion et les enjeux de préservation. En cours de collecte, durant 2016 : une moisson de données sur les cours d'eau où elle aime à se désaltérer. L'ensemble des « data » captées par cette « bio-indic », analysées pour la fin de l'année auront, localement, force d'argument : tout n'est « ni à raser, ni à ensauvager » forcément. En synergie, le Parc, la DREAL Champagne-Ardenne, le regroupement des Naturalistes Ardennais, la LPO, l'ONF et le Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux du Museum national d'histoire naturelle misent sur Bonnie pour en savoir plus sur les arcanes de la biodiversité. Une opération qui enrichit la connaissance du territoire et aussi la connaissance scientifique internationale, notamment via l'implication du Museum National d'Histoire Naturelle ■



Pose de balise sur Bonnie

Contact :
Virginie Graitson-Schmitt,
Tél. : 03 24 42 90 57
Mail : environnement@parc-naturel-ardennes.fr

Imaginer les clos masures du futur

Comment préserver le patrimoine sans l'enfermer dans sa fonction initiale ?
En identifiant les besoins de restauration et de récréation liés à ses nouveaux usages.



Une cour ceinturée d'un talus planté d'arbres : un patrimoine qui se dégrade.

aller voir tout ça de plus près. 350 kilomètres, 19 clos et 28 rencontres plus tard, un premier verdict tombe : il faut donner aux habitants des clos masures les clés pour entretenir les alignements plantés, peu entretenus depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Grâce au soutien de la Région Normandie, des chantiers-tests, des conseils et l'intervention de professionnels ont été mis en place pour les propriétaires. Cette fois c'est sûr, les clos masures ont pris leur billet pour le futur. » ■

Contact :
Aurélie Dufils,
Tél. : 02 35 37 23 16
Mail : aurelie.dufils@pnr-seine-normande.com

Normandie Maine

222 poiriers pour le climat



Parce que le poirier est un arbre emblématique du territoire de Normandie-Maine, parce que les fruitiers sont des arbres particuliers, le Parc invite ses 162 000 habitants à être acteurs de leurs paysages. Comment ? En offrant un poirier pour chaque fruitier acheté. Et pour les enfants : 26 écoles ont planté « un poirier pour l'avenir », cadeau du Parc pour ses 40 ans.

Contact :
Yolande d'Olier,
Tél. : 02 33 81 13 30
Mail : yolande.dolier@parc-normandie-maine.fr

Périgord-Limousin

Le Parc décline lors de sa fête annuelle la formule de « Foire aux initiatives ».



Rôdée au plan national -en congrès des Parcs-, cette déclinaison originale rend la fête « participative ». Notoriété des initiatives et « réseautage » à la clé. 25 porteurs de projets, munis d'un panneau en chanvre « griffé » Parc, ont ainsi présenté leur idée à un public élargi (habitants & touristes). La formule nationale réinterprétée : un faire-valoir des bonnes idées, un vrai « savoir-faire parc »!

Contacts :
Julie Demeuldre,
Mail : j.demeuldre@pnrpl.fr
Fanny Labrousse,
Mail : f.labrousse@pnrpl.fr
Tél. : 05 53 55 36 00

Scarpe Escaut

La valorisation de la biodiversité sauvera-t-elle nos zones humides ?

40 sites du territoire rendent tangibles des scénarii de préservation et de valorisation des zones humides pour de futures décisions éclairées.

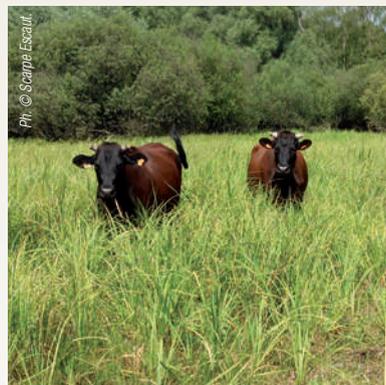


Sensibiliser les élus à la préservation des zones humides.

Illustration concrète du débat sur l'utilité d'évaluer la nature (cf Revue Parcs N° 73) : le Parc poursuit sur la dynamique du programme de recherche européen WECAN [Working together on Economically-prosperous Communities through Assets of Natural heritage], pour sensibiliser les élus à la préservation nécessaire des zones humides du territoire. Car la biodiversité est une question biologique, mais aussi sociale et économique : les écosystèmes sont chez vous et moi, dans des territoires porteurs de projets.

La notion de services écosystémiques, mise en exergue grâce au programme WECAN a donc été approfondie, sous la houlette du Parc, accompagné de mars à septembre 2015 par l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine & continentale (IMBEI). Associant usagers, experts et chercheurs, il a identifié et hiérarchisé les bénéfices tirés de ces milieux. Résultat : trois catégories de services rendus objectivés pour l'approvisionnement [nourriture, bois, eau...], la régulation [des ravageurs, des inondations, de la qualité de l'eau...], ou à titre

culturel [paysages emblématiques, lieux récréatifs, etc.]. Au total, 40 sites rendant ces services pourront être révélés aux élus, acteurs et habitants du territoire, et servir à simuler les effets à long terme, pour l'Homme en fonction de scénarii plus ou moins respectueux de leur état naturel. Objectif : rendre tangibles les liens étroits entre préservation de la biodiversité et régulation/atténuation des changements climatiques afin d'en tenir compte dans les décisions d'aménagement, de fréquentation ou de « sanctuarisation » destinées à ces milieux fragiles ■



Contact :
Gérald Duhayon,
Tél. : 03 27 19 19 70
Mail : g.duhayon@pnr-scarpe-escaut.fr

Bourgs-centres et centres-bourgs

L'urbanisme rural dans les Parcs naturels régionaux

Les centres-bourgs sont des lieux essentiels du vivre ensemble qui offrent les services et les commerces dont les habitants ont besoin. Les bourgs centres, eux, sont l'enjeu des politiques d'urbanisme durable que les désirs individuels d'habitat ne comprennent pas toujours.

Comment naviguer entre aspirations individuelles, nécessaire lien social et réalités économiques ?

Parcs. Qu'est-ce, d'abord, qu'un centre-bourg dans les zones rurales à l'habitat peu dense, voire dispersé ? Comment s'y retrouver, comment définir une centralité, c'est-à-dire une vie sociale, commerciale, économique... ?

Jean-Pierre Ducos. Je serais tenté d'aborder la notion de bourg centre sous deux aspects : un aspect purement géographique, d'abord. C'est un bourg qui accueille des commerces, des services, des équipements publics et qui intéresse un bassin de vie plus large, au moins une communauté de communes. Le deuxième aspect, c'est l'aménagement du territoire, la notion de polarité des bourgs ruraux ou des pôles d'équilibre secondaires ou pôles d'attractivité rurale, etc. Il y a, en matière d'aménagement du territoire, une vision particulière de ces bourgs centres dans l'équilibre départemental.

Parcs. Comment, concrètement sur le terrain, se travaille cette question, dans le Vercors, par exemple ?

Robert Alleyron-Biron. Au départ, mon village comptait 570 habitants et le dernier commerce venait de fermer. Le centre bourg était mort. Quand il n'y a plus de commerce dans un village, il n'y a plus de lieu de vie, plus personne ne se rencontre. Nous avons travaillé dès 2001 avec le Parc du Vercors et le CAUE de l'Isère. Nous nous sommes interrogés sur les besoins de la commune. Nous avons construit des logements au centre du bourg, dans un lieu de rencontres idéal pour nous et c'est une vraie réussite.

Parcs. Et dans le Livradois-Forez ?

Tony Bernard. Chez nous, des communes ont fait pendant des années un constat d'impuissance devant leur perte de vitalité sans savoir par quel bout prendre le problème. La solution, souvent, est d'éviter l'étalement urbain, d'éviter de grignoter du foncier tandis que des centres bourgs se désertifient. Le Parc a créé un atelier d'urbanisme et recruté une chargée de mission centre-bourgs, pour accompagner les collectivités. Je crois que pour l'attractivité des centres-bourgs, la notion d'espace public est un élément important. Nous avons beaucoup travaillé ce sujet sur la commune de Châteldon dont je suis maire, avec la conviction que l'espace public doit être le jardin de ceux

qui n'ont pas de jardin. D'ailleurs, un logement correctement réhabilité en centre bourg, sur le marché locatif, trouve preneur immédiatement ! Et un jeune ménage qui s'installe dans un logement locatif de qualité en centre bourg va vite se rendre compte qu'on y vit bien.

Parcs. David Grzyb, en tant que Président de la commission urbanisme de la Fédération des Parcs, dites-nous comment les Parcs en général travaillent cette question.

David Grzyb. C'est une préoccupation importante au sein de la fédération. Tous les Parcs naturels régionaux souhaitent en effet revitaliser l'ensemble de leur territoire sur lequel il y a bien une partie urbaine, même s'il a des caractéristiques très rurales. La perte d'activité de services, la fermeture du bureau de poste, le médecin qu'on n'arrive pas à remplacer... Les Parcs se sont très tôt emparés de cette question. La preuve, quand l'État lance sur ce sujet un Appel à manifestation d'intérêt avec le concours du CGET¹ et de l'Anah², sur 54 projets retenus, il y a 26 Parcs. Oui, c'est un débat qui revient très régulièrement et sur lequel, effectivement, il faut mutualiser nos expériences respectives, voir ce qui fonctionne sur certains territoires et pas dans d'autres. C'est le rôle de la Fédération de construire ces échanges, pour partager les bonnes pratiques.

Parcs. Demandons à François Bertrand comment le ministère imagine-t-il les politiques de soutien dont ont besoin les collectivités pour travailler ces sujets-là ?

François Bertrand. Le ministère est co-porteur avec le CGET de l'Appel à manifestation d'intérêt Centre-bourg qui a été évoqué. Et je confirme la très forte mobilisation des Parcs sur ces sujets. L'objectif était de cibler ces territoires dont le renouvellement permet de répondre aux enjeux de diminution de la consommation d'espace mais aussi de diminution des besoins de déplacement qui consomment énormément d'énergie et qui réduisent la qualité de vie. Nous voulions agir à trois niveaux : un, en aidant le territoire lauréat par de l'assistance en ingénierie et en financement, avec l'Anah ; deux, en permettant le partage des expériences entre les lauréats et, trois, avec le souci de faire école pour inspirer d'autres types de projet.

Nous nous sommes interrogés sur les besoins de la commune. Nous avons construit des logements au centre du bourg, dans un lieu de rencontres idéal pour nous et c'est une vraie réussite.

Robert Alleyron-Biron

Bourgs : où va les naturels régionaux ?

Parcs. La question essentielle n'est-elle pas d'arbitrer des désirs et des besoins contradictoires, de vitalité des centres contre le désir, et la réalité, de la dispersion de l'habitat ?

François Bertrand. Oui, c'est la question de l'articulation entre centre-bourgs et bourgs-centres. Avec le centre-bourg, on va parler d'un lieu très précis qui est le cœur historique des villages, là où ont lieu les rencontres. Il est important pour le commerce, pour les services publics, pour les lieux d'enseignement. Avec le bourg-centre, on va commencer à se poser la question à l'échelle d'un territoire complet où le vide est beaucoup plus important que le plein. Vous avez sans doute pris connaissance de la circulaire du Premier ministre du 15 janvier 2016 sur le soutien à l'investissement public local, avec une enveloppe en faveur de la revitalisation et du développement des bourgs-centres. C'est un changement d'échelle. Comment élabore-t-on un projet de territoire s'il est fracturé, dévitalisé, et comment répond-on aux aspirations des habitants ? C'est sur ces sujets-là que nous devons travailler.

David Grzyb. C'est en effet à l'échelle d'un bassin de vie que les questions doivent être posées. Il ne s'agit pas de se poser la question des bourgs d'un côté, et celle de l'habitat dispersé

de l'autre. Cela forme un tout et les Parcs naturels régionaux ont l'avantage d'aborder ces questions dans leur globalité. A ce titre, l'élaboration des Scot³ est un moment important pour essayer, collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'aborder globalement ces questions. Le législateur encourage aussi la création des PLUi⁴. Moi je suis sur un territoire où les PLUi sont tabou, mais heureusement le sud n'est pas représentatif de l'ensemble de la France.

Par ailleurs, je crois qu'il faut parler du vieillissement de nos populations. C'est un vrai sujet en milieu rural comme en milieu urbain, parce qu'il génère des besoins de services auxquels l'habitat dispersé

ne pourra jamais répondre. Il faut donc savoir s'adresser à ces publics qui ont un certain âge pour les inciter à se rapprocher du centre. Il ne faut pas oublier non plus ceux qui veulent quitter la ville pour s'installer dans un territoire attractif comme un parc au moment de leur retraite. Il faut pouvoir leur proposer un habitat en centre-bourg. Et c'est plus facile à dire qu'à mettre en œuvre, c'est pourquoi je répète que les documents d'urbanisme sont des étapes de réflexion essentiels, parce que nous offrons, si les

services sont présents, une qualité de vie que d'autres territoires ne peuvent pas offrir.

Robert Alleyron-Biron. A propos des documents d'urbanisme, je trouve assez bizarre de vouloir à tout prix faire des PLUi là où il y a un Scot. Puisque dans le Scot, les zones de constructibilité sont définies, je ne vois pas l'intérêt d'un PLUi en plus.

Tony Bernard. Personnellement, je pense que nous devons expliquer aux habitants dispersés dans les hameaux qu'en passant tous les jours en centre-bourg ils peuvent remercier ceux qui y sont entassés les uns sur les autres. Leur vie dans les hameaux est agréable grâce à l'équilibre avec le centre-bourg. Il faut qu'ils voient leur habitat non pas comme la norme mais comme l'exception. Et nous avons intérêt à bien remplir les centres bourgs, sinon la fiscalité va augmenter. Je voulais ajouter aussi que dans les Parcs, nous avons l'ingénierie nécessaire pour monter des programmes européens Leader. Et en Livradois-Forez, nous avons orienté ce programme autour des centres-bourgs pour compléter des financements de l'État.

Il y a aussi un élément qui pénalise vraiment l'habitat en centres-bourgs, c'est la fiscalité locale. Les maires qui président les commissions communales des impôts directs comprendront ce que je veux dire. Aujourd'hui les critères qui servent à établir la valeur locative d'un logement sont complètement dépassés et n'abordent pas du tout la question du développement durable. Ce sont des critères dits « de confort », comme la salle de bains ou les toilettes ! On paie la même taxe d'habitation si on a 100 m² sur trois étages en centre bourgs, ou de plain-pied en pleine campagne ! Il faut peut-être fiscalement favoriser les personnes qui acceptent les quelques contraintes de l'habitat en centre-bourg et un peu plus pénaliser celles qui consomment beaucoup de mètres carrés bâtis et non bâtis.



Ph. © PNR Livradois-Forez.

Un élément qui pénalise vraiment l'habitat en centre bourg, c'est la fiscalité locale. Les critères qui servent à établir la valeur locative d'un logement sont complètement dépassés et n'abordent pas du tout la question du développement durable.

Tony Bernard.



Ph. © H. Hôte agence Camargue d'Alès.

Il ne s'agit pas de se poser la question des bourgs d'un côté, et celle de l'habitat dispersé de l'autre. Cela forme un tout et les Parcs naturels régionaux ont l'avantage d'aborder ces questions dans leur globalité.

David Grzyb

Ont participé au débat :

- **Robert Alleyron-Biron**, maire de La Rivière dans le Parc naturel régional de Vercors.
- **Jean-Pierre Ducos**, directeur du CAUE de Maine-et-Loire (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).
- **François Bertrand**, sous-directeur de l'aménagement durable au sein de la DGALN/DHUP (ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer).
- **David Grzyb**, ancien président du Parc naturel régional de Camargue et de la commission Urbanisme, paysages, climat, énergie de la Fédération des Parcs.
- **Tony Bernard**, maire de Châteldon, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Jean-Pierre Ducos. Je voudrais revenir sur la notion d'échelle. Dans le titre de ce débat « centre-bourgs, bourgs-centres » on est sur deux échelles très différentes mais complémentaires. Quand on parle du centre bourg, on est confrontés à des problématiques opérationnelles : comment requalifier l'habitat vacant, insalubre, comment maintenir un commerce ou assurer son développement ? On est là à l'échelle presque domestique, je dirais, de la vie municipale. Alors que la question du bourg-centre renvoie à un bassin géographique à l'intérieur duquel on va trouver différents centre-bourgs avec des problématiques sans doute proches, mais aussi différentes. Et cela pose la question de l'articulation des outils et des politiques publiques. Je pense que l'on ne peut pas régler la question des centres bourgs en dehors de la question des bourgs-centres du bassin de vie. Et je pense en effet que les Scot ont eu ce grand mérite d'encourager les élus à envisager la question à une échelle large, de Pays chez nous, parce que tous les territoires sont confrontés aux mêmes problématiques.

Parcs. Dans ce domaine, le cadre réglementaire est-il en train d'évoluer ?

Jean-Pierre Ducos. Jusqu'à présent le cadre réglementaire obligeait les collectivités à être beaucoup plus économes



Ph. © OALIE 49

la tentation de revenir à ce qui se commercialise facilement, de l'habitat pavillonnaire en extension urbaine, réapparaît. Les politiques, les outils, les discours sur la nécessité de restructuration, de revitalisation des bourgs, se heurte à la conjoncture actuelle.

Jean-Pierre Ducos

et parcimonieuses sur le plan de la consommation foncière. Aujourd'hui, après 16 ans de mise en pratique de la loi SRU, puis de la loi Grenelle et de la loi Alur, on est parfois, sur certains territoires, en train de reculer. Dans un contexte économique un peu difficile, la tentation de revenir à ce qui se commercialise facilement, de l'habitat pavillonnaire en extension urbaine, réapparaît. Les politiques, les outils, les discours sur la nécessité de restructuration, de revitalisation des bourgs, se heurte à la conjoncture actuelle. Je pense aussi que les documents d'urbanisme, Scot ou PLU, présentent l'avantage d'engager les politiques publiques, donc les élus. Quand un territoire avance, c'est que les élus ont partagé les enjeux et ne se font pas concurrence. Ils portent, en gros, le même discours, à savoir : « on n'a plus la capacité d'offrir à tous nos concitoyens des terrains de 800 ou 1 000 m² » et c'est la condition pour pouvoir offrir du logement et de la qualité de vie à tous, dans des centre-bourgs requalifiés.

Parcs. Dans les parcs, ressent-on cette tendance régressive, ce retour au lotissement pavillonnaire ?

David Grzyb. Je ne peux pas m'exprimer pour tous les parcs. Ils sont 51 aujourd'hui et chacun a ses caractéristiques et ses modes de fonctionnement. Mais, oui, je confirme : c'est plus facile de satisfaire une demande de lotissement classique que d'essayer de revitaliser du logement vacant en cœur de bourg et d'y ramener de la population.

Parcs. Il y a aussi la question, dans les procédures d'urbanisme, de la place des habitants. Comment

peuvent-ils intervenir pour assumer eux aussi la politique globale urbanistique ?

David Grzyb. D'abord il y a des obligations réglementaires et légales, mais au-delà de ça, nous sommes confrontés, sur ces sujets-là, à des attitudes d'opposition aux projets de manière un peu systématique. Or, il y a un public qu'on n'associera jamais, c'est celui qu'on souhaite attirer sur nos territoires. La revitalisation c'est aussi permettre à des individus qui vivent dans les grandes agglomérations voisines ou ailleurs de venir dans un Parc pour sa qualité de vie. Et eux, on ne va pas les concerter. Il faut donc aussi que la puissance publique ait sa propre logique indépendamment du dialogue nécessaire avec ses concitoyens. À un moment donné, il faut assumer nos choix parce que notre objectif c'est de revitaliser.

Parcs. François Bertrand, comment cette réalité du terrain nourrit-elle votre réflexion ?

François Bertrand. Les questions de valeur foncière dont parle Tony Bernard font l'objet de deux missions aujourd'hui, une lancée par Sylvia Pinel sur la mobilisation du foncier privé où elle évoque cette question de la fiscalité. Et puis il y a aussi Daniel Goldberg qui mène une mission sur ce sujet en tant que parlementaire avec Dominique Figeat. Je pense que dans quelques semaines, ce sujet va faire débat, notamment concernant la fiscalité du foncier qui est aujourd'hui en grande partie fondée sur des valeurs obsolètes.



Ph. © DR

Par rapport aux défis contemporains qui nous sont lancés, d'économie circulaire, d'économie des ressources, de qualité de la vie, de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les territoires de Parcs sont très innovants et représentent pour nous un vrai enjeu de collaboration.

François Bertrand

Mais je voulais signaler surtout que ces territoires de bourgs-centres sont aussi des territoires d'innovation. Ils sont par exemple confrontés à des questions de vieillissement de la population, et des innovations fondées sur le numérique peuvent apporter une assistance médicale, par exemple. Nous avons beaucoup travaillé, aussi, avec les Parcs, sur les écoquartiers, une façon de concevoir de la ville durable dans les milieux ruraux. Je voulais dire, enfin, que par rapport aux défis contemporains qui nous sont lancés, d'économie circulaire, d'économie des ressources, de qualité de la vie, de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les territoires de Parcs sont très innovants et représentent pour nous un vrai enjeu de collaboration.

Jean-Pierre Ducos. Je reprends souvent une formule sur ces questions d'économie foncière : « aujourd'hui, on propose un petit chez soi et un grand avec les autres, et pas le contraire, un grand chez soi et rien avec les autres. » C'est une question d'appréhension du vivre ensemble et de rapport aux espaces partagés.

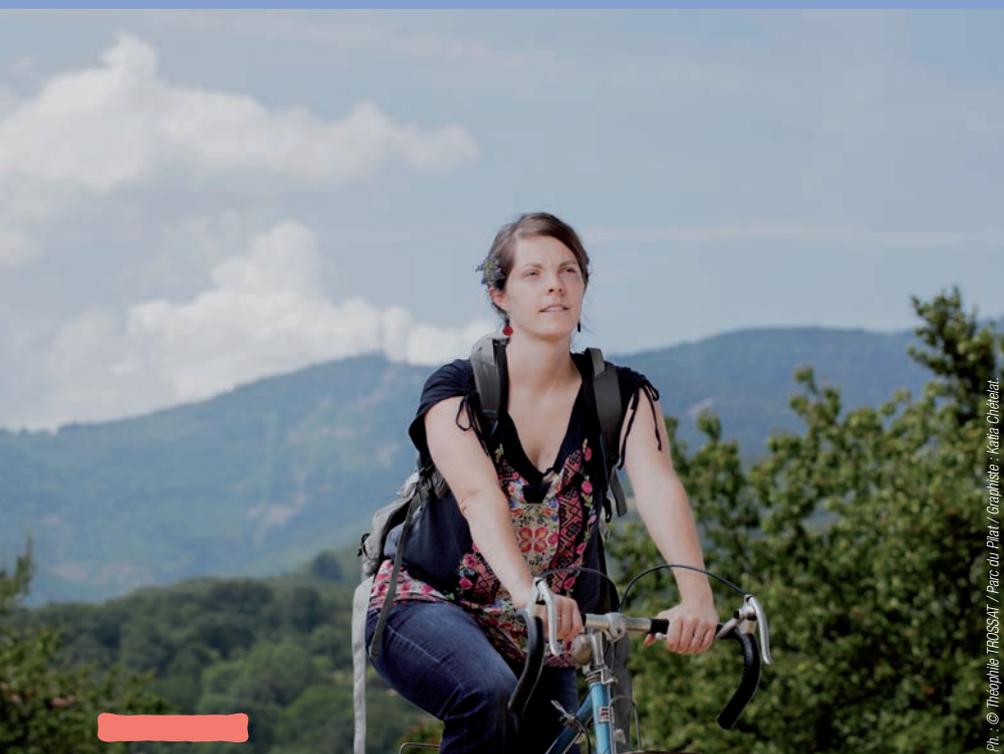
¹ CGET Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

² Anah Agence nationale de l'habitat

³ Scot Schéma de cohérence territoriale

⁴ PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Mobilité : il faut couper les gaz



Le Parc du Pilat développe tous azimuts des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et valorise les initiatives : des haïkus créés par les habitants sur le thème de la mobilité sont ici mis en scène pour une exposition.

Les déplacements représentent en France un quart des émissions de gaz à effet de serre, y compris dans les zones rurales et périurbaines. Les enjeux sont environnementaux, bien-sûr, mais aussi sociaux et économiques. Certains Parcs naturels régionaux ont posé le problème depuis une dizaine d'années, déjà, et l'ont inscrit dans leur Charte ; d'autres s'en sont saisi à l'occasion de la mise en place d'un plan climat énergie territorial ou d'un travail

sur l'énergie. Aux six coins de l'hexagone, aujourd'hui, des Parcs mènent un diagnostic précis des déplacements quotidiens à l'intérieur de leur territoire et vers les villes portes, établissent des stratégies spécifiques ou globales de réduction d'émission de CO², parviennent à convaincre les habitants de changer leurs habitudes et mettent en place des dispositifs de « covoiturage », remettent l'auto-stop au goût du jour, favorisent les déplacements doux. Et l'on commence à évaluer le résultat de ces nouvelles politiques de mobilité. Nous vous proposons dans ce dossier un tour des Parcs à pied, à vélo, en bateau, en auto partagée, en bus ou en RER, peu importe, mais avec le moins de pétrole possible ! ●●●●●●●●●●

Mobilité : il faut couper les gaz



Sur une aire de covoiturage.

L'enjeu est d'abord environnemental. Les transports de personnes et de marchandises représentent en France un quart des émissions de gaz à effet de serre, plus que l'agriculture. Des études de l'INSEE ont également montré que les déplacements quotidiens des ménages périurbains et ruraux génèrent deux fois plus de CO² que ceux des pôles urbains. Il est donc urgent de trouver des modes de déplacement autres que l'automobile individuelle pour des familles qui habitent en pleine campagne à des dizaines de kilomètres de leur travail, du lycée et des lieux de loisirs ; ce qui n'est pas simple.

L'enjeu est aussi social, car les territoires ruraux peuvent compter une part importante de leur population, jusqu'à 20 %, qui ne peut pas bouger pour des raisons économiques, de handicap ou de vieillissement. À ceux-là, que l'immobilité marginalise, il faut proposer une nouvelle mobilité, sans remettre « les gaz » pour autant !

Il s'agit donc, d'abord, de connaître précisément la réalité des déplacements des habitants, quotidiennement ou occasionnellement, à l'intérieur du territoire, mais aussi vers les villes portes où les habitants périurbains ont souvent leurs activités professionnelles et quelquefois de loisirs.

Cette connaissance étant acquise, il devient possible de trouver des solutions, de les mettre en musique, autrement dit de choisir une stratégie d'aménagement – soutenable – du territoire induisant une nouvelle politique de mobilité. Tout en douceur.

Pour simplifier, disons qu'il faut parvenir à diminuer au maximum le nombre de véhicules 5 places à pétrole circulant avec une seule personne à bord. Nous allons voir que les Parcs imaginent et mettent en œuvre quelques dispositifs qui ont fait leur preuve, qui s'adaptent selon la réalité de chaque territoire et qui finissent par être efficaces si on les articule entre eux : les transports collectifs classiques, le covoiturage, l'autostop organisé et sécurisé, le vélo à assistance électrique, l'auto partage... Enfin, la montée progressive en puissance de ces alternatives au tout auto, nécessite un gros travail de communication, d'information, de persuasion et des outils de pédagogie active pour convaincre. Abandonner sa chère vieille voiture individuelle n'est pas si facile.

1. Savoir précisément de quoi il s'agit

Comment les habitants se déplacent-ils, comment faut-il les persuader de réduire leurs émissions de CO² et quand ils sont convaincus,

que faut-il pouvoir leur proposer tout de suite pour qu'ils changent leurs habitudes ?

La plupart des Parcs interrogés pour bâtir ce dossier ont commencé par un diagnostic précis dont les résultats n'ont pas été sans surprises. Quand il a commencé à travailler sur la mobilité, en 2007, le Parc naturel régional du Pilat s'est ainsi aperçu que son territoire se vidait des deux tiers de ses actifs tous les jours ! Les uns partent au Nord vers l'agglomération lyonnaise, les autres vers Saint-Etienne à l'Ouest, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle sociale, d'autres ayant des difficultés à se déplacer, ne sont pas mobiles du tout ! Bien que n'étant pas situé autour d'une agglomération, le Pilat, comme plusieurs autres Parcs de la Région Auvergne Rhône-Alpes, se trouve dans une situation périurbaine.

La moitié des actifs du Massif des Bauges, par exemple, travaille hors du Parc. C'est plus flagrant encore dans les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France impactés par l'agglomération



Il est urgent de trouver des modes de déplacement autres que l'automobile individuelle.

parisienne, plus importante que toutes les autres. Les diagnostics menés ont montré que dans le Vexin français, les habitants travaillant à Paris sont très dépendants de la voiture. Les transports publics franciliens ne vont pas au-delà de Cergy-Pontoise et les seuls bus qui circulent sont ceux des ramassages scolaires. Le Gâtinais français, lui, se trouve au bout d'une ligne de RER, mais les déplacements dans le territoire ne peuvent guère se faire qu'en voiture. Par ailleurs, le Gâtinais, entre Paris et le Loiret, est traversé matin et soir par des milliers de véhicules qui évitent ainsi un péage de l'autoroute A6.

Des circulations rurales et périurbaines à la fois

Comme en Ile-de-France ou dans le Pilat, d'autres Parcs très ruraux constatent qu'à la circulation interne s'ajoutent des flux importants vers les villes portes, des flux de voitures individuelles, évidemment, tant que d'autres solutions ne sont pas proposées. Situé au centre de trois agglomérations portes – Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay –, le Parc de la Montagne de Reims voit quotidiennement ses actifs se déplacer vers ces trois bassins d'emplois urbains. Il subit également des déplacements pendulaires intenses entre ces trois villes. Dans le Parc des Grands Causses, les études menées ont montré que les déplacements internes y sont très importants en direction des bassins de vie et d'emploi que sont Millau, Saint-Affrique et Roquefort avec ses entreprises liées au célèbre fromage.

Dans le Périgord-Limousin, sur les deux communautés de communes ayant fait l'objet d'un diagnostic, les déplacements en voiture se font majoritairement à l'intérieur du Parc. Pour en sortir il existe les bus matin et soir qui font la liaison entre les centres bourgs et les lycées. Il y a aussi une voie de chemin de fer qui mène à Limoges.

TEAMM, une expérimentation sur la mobilité en zones de montagne par l'IPAMAC

L'association des Parcs naturels régionaux du massif central (IPAMAC) a répondu à un appel à projet du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) pour mener une recherche-action nommée TEAMM comme Territoires d'expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne. Elle doit aboutir à la conception d'une méthodologie de travail sur la mobilité dans les zones de montagnes peu denses, Massif Central et Pyrénées.



Il s'agit de modéliser une démarche ascendante, commençant par une enquête de terrain, se poursuivant par des ateliers d'acteurs pour se finir par une mise en œuvre, cette méthode devant pouvoir se reproduire dans d'autres territoires.

Dans le Massif central, participent à la recherche les Parcs naturels régionaux des Grands Causses, des Causses du Quercy, de Millevaches en Limousin, des Volcans d'Auvergne, le projet de Parc de l'Aubrac ainsi que le Pays d'Argentat. Le Parc naturel régional du Morvan se rattache à l'opération sans y participer entièrement. Dans les Pyrénées, sont concernés les Parcs des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes, le Pays d'Oloron et la Vallée des Algudes. L'opération consiste, dans chacun de ces onze territoires, à étudier précisément les besoins de la population en animant des ateliers avec les habitants, les élus, les acteurs publics et privés de transports, les départements, voire les taxis.

Pointer les freins au changement

Les enquêtes ont été effectuées en 2014-2015 et les ateliers d'acteurs dans la foulée, en 2015. Les premiers enseignements tirés de l'expérience par l'IPAMAC consistent à pointer les résistances aux changements de comportement des habitants bien-sûr, mais aussi des opérateurs de transports. Faire bouger des horaires pour qu'ils soient mieux adaptés, prend du temps. Il y a des freins juridiques aussi : le covoiturage est interdit aux mineurs.

On en saura beaucoup plus quand le projet TEAMM rendra sa copie définitive au Conseil national de la Montagne en 2017. ■

Mais arrivé là, les zones d'emploi sont mal desservies par les transports en commun. Le diagnostic a révélé qu'un habitant du parc allant tous les jours à Limoges en train laissait une voiture toute la semaine sur le parking de la gare pour pouvoir se rendre à son travail !

Bien différents encore, les territoires frontaliers. Les études de déplacements engagées par le Parc du Haut-Jura, dans le cadre de son schéma de mobilité, ont mis en évidence la part du trafic automobile liée au déplacement professionnel domicile-travail. L'enjeu principal vise donc à diminuer ce trafic pendulaire de part et d'autre de la frontière, en coordonnant les démarches entre la France résidentielle et la Suisse où se situent de nombreuses entreprises et en organisant la pratique du covoiturage.

Chaque diagnostic conduit à des constats très différents les uns des autres



Des ateliers participatifs sur les besoins de mobilité.

Le Parc des Pyrénées Catalanes est aussi concerné par la problématique transfrontalière, et réfléchit aux déplacements quotidiens liés au travail, aux écoles et aux déplacements touristiques, différents en été et en hiver. Chez son voisin des Pyrénées ariégeoises, deux études sont en cours depuis

2015 sur l'ouest du territoire, avec notamment des ateliers participatifs ouverts aux habitants et aux élus, sur leurs besoins de mobilité. À l'est de ce même territoire, le Scot vallée de l'Ariège envisage de réaliser un plan global de déplacements.

Il faut signaler la façon originale avec laquelle le Parc de la Brenne a abordé le sujet. À l'origine, il s'agissait de savoir comment aider les jeunes du territoire à se déplacer pour s'insérer dans la vie professionnelle. Une belle réflexion a conduit en 2013 à la création d'un groupe de travail réunissant le Centre social de Le Blanc, le Relais Brenne Initiatives Jeunes et le Parc pour étendre ces objectifs à tous les habitants du territoire, jeunes ou adultes. Le groupe de travail a mené l'enquête, fait parler les habitants de leurs déplacements vers Châtelleraut, Poitiers, Limoges ou Châteauroux.



Ph. © Normandie-Maine

D'autres Parcs, enfin, ont travaillé à mieux connaître les besoins particuliers comme en Normandie-Maine où il fallait trouver une solution douce pour faire visiter un territoire très accidenté aux 11 000 touristes qui passent chaque année par la Maison du Parc.

2. Stratégie globale ou dispositifs ciblés.

On le voit, les diagnostics menés par les Parcs en préparation d'une politique de mobilité conduisent à des conclusions communes, mais pointent des besoins qui s'expriment très différemment d'un territoire à l'autre.

Les Parcs les plus engagés se sont dotés d'une véritable stratégie de réduction des émissions des gaz à effet de serre, dans le cadre plus global d'un plan climat énergie territorial ou d'un travail sur

l'énergie à propos de son utilisation et de ses sources. D'autres au contraire, de manière plus pragmatique, ont identifié un besoin particulier et tentent d'y répondre par un ou des dispositifs adaptés.

Dans le Parc du Pilat, un forum social a eu lieu en 2006 et a conduit à créer l'association « Pilatitude », permettant à tous les acteurs et habitants qui le souhaitent de mettre leurs forces en commun au service du territoire. En 2007, le Parc a

réalisé un diagnostic Mobilité et en 2009, une personne fut embauchée par l'association puis directement par le Parc pour récolter l'information sur les transports disponibles et les transmettre aux usagers potentiels, éditer un guide de la mobilité et le diffuser sur les marchés, auprès des chercheurs d'emploi, etc., et enfin pour développer tous azimuts des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Dans la Montagne de Reims, une forte volonté politique de travailler avec les ter-



ritoires voisins (pays et agglomérations) a permis de mettre en place une stratégie s'affranchissant des frontières administratives sur les thématiques de la mobilité et des énergies renouvelables. En Loire Anjou Touraine, le Parc naturel régional a accompagné le développement d'une stratégie de mobilité à l'échelle des communautés de communes. La Maison de l'emploi a été un acteur privilégié pour la mise en place de solutions de déplacement adaptées au public en situation de précarité, telles que des vélos électriques.

Les Pyrénées Catalanes, avec d'autres Parcs et territoires, travaillent avec l'association des Parcs du Massif central, IPAMAC, sur une méthodologie de construction d'une stratégie pour la mobilité, duplicable en zones de montagne (voir notre encadré sur le sujet). Au cours du premier semestre 2015, un premier atelier a réuni les acteurs catalans volontaires pour imaginer des solutions, même les plus farfelues ; un deuxième pour construire un programme d'action ambitieux, cette fois réalisable et d'ailleurs en phase de déploiement en 2016.

Le Parc du Périgord-Limousin, enfin, s'est saisi récemment du thème de la mobilité et a choisi, en complément de réflexions globales à l'échelle intercommunale, un dispositif ciblé sur le vélo électrique. Sur ce territoire très vallonné, le vélo est un sport. Le vélo à assistance électrique peut, en revanche, être un moyen de transport, mais un vélo assez puissant coûte plus de 1 000 €. À ce prix-là, il faut essayer d'abord... Le Parc a donc décidé d'en faire la promotion, en prêtant un vélo pour test avant achat.

3. Multiplier les modes de déplacement économes

Le covoiturage, l'autopartage, l'auto-stop organisé et sécurisé, le prêt ou la location de vélos à assistance électrique font partie des services que les Parcs mettent en place pour compléter les initiatives déjà prises par des associations, des start-ups ou des entreprises touristiques.

Mais il est dans leur vocation aussi de favoriser l'intermodalité de ces services avec les transports publics, bus et chemin de fer.

Enfin, il faut convaincre les habitants et les entreprises de changer leurs habitudes, apprendre la conduite économe aux particuliers, mener une politique de communication grand public massive pour que les véhicules se remplissent et que les modes de déplacements doux changent effectivement la donne sur le territoire.

Le covoiturage grand gagnant

Au palmarès des outils mis en place, le covoiturage est le grand gagnant. Presque tous les Parcs travaillent ou vont travailler sur le sujet.

Dans le Pilat, la Montagne de Reims, les Grands Causses, le massif des Bauges, le Haut-Jura, les Ardennes, les Parcs accueillent ou aménagent des places réservées sur des lieux stratégiques très passants ou sur les parkings des gares SNCF, ou les deux ! Le Parc de la Montagne de Reims coordonne avec ses communes la formalisation d'aires de covoiturage sur les parkings existants (salles des fêtes, terrains de sports...) qui sont vides en semaine. Un projet comparable voit le jour dans le Parc de la Forêt d'Orient qui espère disposer, dans les mois qui viennent, de quatre aires

de covoiturage au total pour organiser non seulement les trajets domicile-travail, mais aussi les déplacements vers tous types de manifestations sportives ou culturelles. Parfois l'initiative vient de particuliers, comme en Chartreuse où s'est développé un site Internet, MoveWiz, facilitant le covoiturage pour tous types d'événements organisés par des particuliers ou professionnels.



La borne lumineuse indique la destination de celui qui attend un véhicule.

Le Parc du Vexin français a commencé à investir dans des bornes de covoiturage dispersées sur le territoire. À terme, il y en aura 15. La borne fournit un ticket qui transmet au site Internet votre présence et votre destination, le covoitureur est de son côté inscrit sur le site web et le panneau lumineux de la borne lui indique la destination de celui qui attend et le prix que cela va lui coûter. C'est du covoiturage qui ressemble beaucoup à de l'auto-stop organisé !

Organiser et sécuriser l'auto-stop

Les Parcs n'ont pas inventé le covoiturage. Ils sont en train de le généraliser et l'institutionnalisent. L'Autostop « amélioré » en revanche, est encore embryonnaire mais nous ne serions pas surpris de le voir prendre de l'ampleur dans les mois qui viennent. Et pour l'organiser et le sécuriser, l'intervention des collectivités publiques locales est indispensable. Dans le Parc de



En Brenne, le parc a testé le stop pour en faire un bilan.

la Brenne, le Relais Brenne Initiatives Jeunes a testé l'auto-stop dans le cadre de son étude sur le déplacement des jeunes en recherche d'emploi. Trois binômes ont fait du stop à la sortie d'un village, sur une route départementale ordinaire, un après-midi, en semaine. Les deux jeunes femmes ont trouvé un chauffeur en un quart d'heure ; pour les hommes ce fut beaucoup plus difficile et pour les deux femmes de 60 ans et plus, ce fut assez facile, les conducteurs ou conductrices étant surpris de les voir faire du stop. Le parc a ensuite multiplié ces expériences pour en faire un bilan global qui devrait bientôt aboutir à l'organisation d'un service local d'auto-stop.

Les Parcs naturels régionaux des Grands Causses, des Pyrénées catalanes et celui du Gâtinais français ont monté un service de ce type en lien avec le site d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) de Toulouse : Rezo Pouce. Les conducteurs et les passagers s'inscrivent en mairie, qui prend leurs coordonnées et leur délivre une carte avec photo. Le conducteur a aussi un macaron à apposer sur le pare-brise de son véhicule et le passager télécharge, puis remplit, une fiche de destination. La collectivité délivre les cartes et appose des poteaux d'arrêt bien identifiés sur le territoire partout où cela lui semble utile. Le reste, jours et horaires de passage, demandes de transport, se fait sur le site web.





3 minutes d'attente, pas plus que dans le métro.

Dans les Grands Causses, 200 personnes sont inscrites sur Saint-Affrique, et l'attente est de 3 mn en moyenne, pas plus que dans le métro parisien...

La divine auto en partage

Le Parc du Pilat, que l'on retrouve sur tous les coups dans ce dossier, a aussi imaginé une collaboration avec CitéLib pour ne pas remplacer une de ses voitures de service mais avoir une voiture en autopartage disponible pour les habitants et visiteurs, les salariés du Parc mais aussi ceux de l'hôpital local. Les réservations se font via la plateforme internet, avec fourniture de badge et facturation a posteriori. Une façon de mutualiser

un véhicule pour plusieurs usages ! Le Parc du Morvan a également ouvert à l'autopartage sa flotte de véhicules.

Le VAE service public

Ceux qui n'ont jamais essayé un vélo à assistance électrique (VAE) ne peuvent pas savoir le confort que cela représente, tout en faisant de l'exercice physique et sans émettre un seul gramme de CO². C'est pourquoi le Parc du Pilat, avec l'association Pilattitude, incite au prêt de vélos. Il a accompagné un achat groupé et en a acheté un comme véhicule de service, pour montrer l'exemple. Le prêt est aussi la solution retenue par les Parcs des Ardennes, des Grands Causses et, fournis par ERDF, du Gâtinais français.



Un vélo à assistance électrique.

Le Parc du Périgord-Limousin, nous l'avons vu, prête des VAE pour test avant achat depuis 2013. La première cible visée était les actifs, pour les déplacements domicile-travail, mais une part importante de jeunes retraités est également intéressée : disposant de temps, souhaitant une activité physique « douce », ils utilisent le vélo électrique pour faire leurs courses. C'est devenu une vraie alternative à la voiture individuelle.

Dernier exemple, sans être exhaustif, le Parc des Pyrénées catalanes travaille sur la mise en place des boucles cyclo-touristiques pour permettre la découverte du territoire en vélo électrique et a testé leur mise en place chez les hébergeurs marqués Parc. Et, qui sait, à terme, inventer le « Vélib » rural de la montagne...

Un bateau, des TER et la solution de l'immobilité...

Dans les opérations plus originales, liées à des spécificités du territoire, il faut signaler le Parc du Golfe du Morbihan qui gère l'île d'Ilur depuis 2009. Ce site exceptionnel sur le plan environnemental mériterait la visite de classes transplantées et reçoit 10 000 visiteurs par an. Mais ne peuvent y accéder pour l'instant que les propriétaires de bateaux. Aussi, le parc a



Des boucles cyclables dans le Marais Poitevin.



L'éco-mobilité au cœur du Groupe La Poste

Interview de Christine Bargain, directrice RSE du Groupe La Poste

Le Groupe La Poste, partenaire de la Fédération des Parcs, a intégré le concept d'éco-mobilité comme un des leviers forts de sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Rencontre avec Christine Bargain, directrice RSE du Groupe.

Comment intégrez-vous l'éco-mobilité dans les activités du Groupe ?

Le Groupe La Poste dispose de la 1ère flotte de véhicules électriques au monde avec 28 500 véhicules électriques et a mis en place un programme d'acquisition entre 2013 et 2020 de 10 000 véhicules électriques utilitaires légers.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et la congestion liées au transport de marchandises, le Groupe s'appuie sur un levier technologique en poursuivant l'intégration de véhicules plus respectueux de l'environnement dans sa flotte interne, un levier logistique en optimisant les tournées et les chargements, un levier comportemental en formant notamment ses collaborateurs à l'éco-conduite, ainsi qu'une approche qui inclue les sous-traitants.

La Poste entend devenir l'acteur de référence de la distribution à faible émission dans les grandes villes et répondre aux attentes des collectivités locales. C'est pour cela que le Groupe a pris l'engagement de desservir les 15 plus grandes métropoles françaises par des moyens à faibles émissions.

Comment intégrez-vous les trajets professionnels et les trajets domicile-travail des collaborateurs dans la politique d'éco-mobilité du Groupe ?

Concernant les déplacements professionnels, les voitures de service font l'objet d'un reporting et d'une gestion par la filiale Véhiposte et par la branche d'activité à laquelle elles sont affectées. De plus, mieux se déplacer, c'est aussi moins se déplacer : audios et visio-conférences montent en puissance. En termes de déplacements domicile-travail, depuis 10 ans, La Poste propose à ses collaborateurs plus de 60 plans de déplacement d'entreprise (PDE) et plans de déplacement interentreprises (PDIE) sur l'ensemble du territoire français, qui permettent notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de vie au travail. Enfin, depuis deux ans, le télétravail a intégré l'accord-cadre pour les postiers et se déploie également dans des filiales du Groupe ■

réalisé une étude de faisabilité pour un bateau exemplaire, électrique par exemple, capable de faire la liaison régulière. Reste à trouver un exploitant.

Souvent aussi, les Parcs accompagnent des initiatives qui dépassent son territoire. C'est ainsi du Parc du Marais Poitevin qui a mis en place des boucles cyclables depuis 1999, — malgré la domination évidente de la barque sur ce territoire de canaux — et qui a participé au projet de La Vélo Francette, itinéraire de 615 km rejoignant La Rochelle à Ouistreham en Normandie et ouvert au public en 2015. Les partenaires, dont le Parc, ont balisé et fait la promotion du parcours.

Dans les zones périurbaines, nous y faisons allusion plus haut, la mobilité réclame de se connecter avec les transports publics qui partent du territoire pour rejoindre les bassins d'emploi les plus proches. Il faut donc, non seulement réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire lui-même, en réduisant le nombre de véhicules à essence qui circulent, mais organiser aussi l'intermodalité avec les liaisons routières ou ferroviaires qui permettent de sortir du territoire. Les Parcs n'étant pas des Autorités organisatrices de transport (AOT), ils doivent persuader les AOT régionales de prendre en compte les besoins réels de la population. Exemple : les habitants du Parc des Grands Causses ont à leur disposition, pour sortir du territoire, quatre transporteurs différents sur quatre sites différents, avec des prix différents. Pour rendre l'offre plus rationnelle, le parc espère un jour une AOT unique avec des aires multimodales permettant de diffuser et rabattre les passagers.



Des lieux de travail partagé pour diminuer les déplacements.

Reste que la meilleure façon de diminuer le coût environnemental des déplacements est de ne pas bouger du tout ! Pour cela le développement du télétravail, du coworking et des tiers lieux est un chantier en plein essor dans les Parcs, à l'image des Baronnies provençales. Ces espaces apportent localement des réponses matérielles à la fois à l'isolement de professionnels travaillant à leur domicile et à l'éloignement géographique de personnes résidant dans des communes relativement enclavées. De fait, les tiers lieux participent à la relocalisation de l'économie. Une politique rendue possible conjointement par le développement des infrastructures et des usages, mais aussi par la mise en réseau, par le Parc, des acteurs impliqués au travers d'« Innover en Baronnies provençales ». Des innovations qui s'incarnent dans des pratiques collaboratives via des plateformes en ligne et au sein d'espaces physiques. Cette stratégie permet de répondre aux enjeux de mobilité mais aussi aux besoins d'accessibilité des habitants à des services ainsi qu'à des aspirations de partage, de mutualisation et in fine de lien social.

Dans ce même esprit, le Parc du Pilat a installé des systèmes de visioconférence dans des lieux stratégiques et celui de la Montagne de Reims accompagne le montage de pépinières d'entreprises et de lieux de « co-working » pour raccourcir les circuits domicile-travail.

Sensibiliser, convaincre, organiser,...

Derniers outils développés par les Parcs pour réduire les émissions de CO² par les automobiles : les opérations et les dispositifs faits pour convaincre la population de changer d'habitude, d'abandonner le cocon-domicile-ambulant qu'est une voiture 5 places pour-soi-tout-seul dans laquelle on écoute de la musique pour ne pas trop perdre son temps... C'est une pédagogie à inventer, ce n'est pas le plus facile, et c'est pourtant le plus important pour « inventer une autre vie ».

Une expo mobile pour la mobilité



Le Parc de la Brenne a fait tourner dans une caravane une exposition photo réalisée pendant l'expérimentation du stop dans le territoire. Le Parc naturel régional des Grands Causses forme à l'écoconduite avec

un simulateur. Dans la Haute-Vallée de Chevreuse, le Parc ouvrira en 2017 une Maison du Tourisme et de l'Écomobilité face à la gare du RER B à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, où seront proposés des services de location, vente, entretien et réparation de vélos classiques et vélos électriques. Plusieurs habitants travaillant à Paris pourront donc abandonner leur voiture pour venir à la gare au profit du vélo. Il est prévu à terme de développer d'autres services de mobilité comme le covoiturage, l'autopartage et la location de véhicules électriques. Le Pilat mène des opérations de conseil et d'accompagnement en mobilité auprès des communes du Parc, pour aider à choisir les aménagements des traversées de bourgs ou la mise en voie piétonne de rues de centre-bourgs. Avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Parc a également édité un guide de la voiture partagée.

4. Mesurer les résultats

Les actions des Parcs sont souvent difficiles à évaluer, car il est difficile de quantifier le lien social ou le bonheur de vivre ensemble. Pour la mobilité, c'est un peu plus facile. Le Parc naturel régional du Pilat a mis en place un observatoire de la mobilité avec des indicateurs simples. Dans sa charte, à l'horizon 2025, 100 % des centres bourgs devront être desservis par une offre alternative à la voiture individuelle. Fin 2015, le chiffre de 14 % était déjà atteint. 392 personnes ont été touchées par les animations. Il y avait sur le territoire 14 aires de covoiturage en 2014, 20 fin 2015. Dernier chiffre, impressionnant : 165 tonnes équivalent CO² ont ainsi été économisées sur l'année, tous modes confondus.

Dans le Massif des Bauges, le nombre de covoitureurs a augmenté de 10 % en un an. En Périgord-Limousin, les 2 vélos électriques achetés ont été prêtés 43 fois pendant 15 jours en 3 ans et 41 % des emprunteurs en ont acheté un. Et d'autres auraient bien voulu, mais n'en avaient pas les moyens ! Autre signe encourageant, en Forêt d'Orient, une opéra-



41 % de covoiturage pour une manifestation sportive : « l'échappée champenoise ».

tion menée dans le cadre de la manifestation sportive « l'échappée champenoise » a obtenue de très bons résultats avec 91 % de covoiturage et une moyenne de 2,5 personnes par véhicule pour y accéder.

Dans la Haute-Vallée-de-Chevreuse, enfin, 32 personnes ont accepté d'essayer d'aller travailler sans utiliser leur voiture de leur domicile à la gare RER. La plupart ont 10 km à faire. Les trois-quarts ont été convaincus par le vélo électrique ou une des 4 voitures électriques disponibles. C'était une expérimentation. Le Parc recommence l'opération séduction en 2016, cette fois avec les 51 communes du Parc ■

Vercors

Djamilia Bazoge, chargée de mission Alimentation Santé et Territoires (AST)



Ph. J.-L. Vann / Agence Traversé.



L'histoire d'une mission

Dans la plupart des Parcs, des chargés de mission Agriculture travaillent sur l'alimentation, les circuits courts, le développement d'une agriculture dite « propre » sous l'angle de la réduction des émissions de CO², du potentiel de richesse économique du territoire, etc.

Le Parc naturel régional du Vercors s'est doté – quant à lui – d'un programme Alimentation, Santé & Territoires et d'une chargée de mission *ad hoc* dont la mission est de s'intéresser spécifiquement au secteur alimentaire, à la qualité des produits, et de faire le lien entre les objectifs liés à la santé des personnes et au développement d'une agriculture locale.

L'explication se trouve sans doute dans l'histoire de ce territoire. Le Vercors accueille depuis longtemps de nombreux centres de vacances. Certains se sont organisés en réseau via l'ACEV, l'association des centres de vacances pour enfants en Vercors qui s'est intéressée très rapidement au contenu des assiettes servies aux hôtes et animateurs de leurs établissements. L'ACEV demande alors au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Vercors (CPIE) de leur créer des outils pédagogiques (fiches menus, annuaire de producteurs, outils d'animation...).

Des élus convaincus et un oiseau rare !

Les élus du Parc du Vercors, sensibilisés à cette politique de santé et convaincus de sa nécessité, décident de l'étendre autant que possible à l'ensemble du territoire du Parc et à d'autres acteurs que les centres de vacances. Une première chargée de mission Alimentation mène l'enquête, entre 2009 et 2011, pour mettre en place un programme d'actions dans ce domaine, financé d'abord par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, puis via le programme Leader Vercors Trièves.

Djamilia Bazoge est un oiseau rare ! Géographe de formation et éco interprète (éducation à l'environnement), elle a déjà travaillé dans d'autres Parcs, CPIE, Réserve naturelle, musée de l'eau... De retour d'Amérique du sud, elle revient dans le Vercors et intègre l'équipe du Parc en 2012. Son métier est alors de mettre en lien tous les partenaires permettant la réussite du programme Alimentation, Santé et Territoires et d'en accompagner la mise en œuvre. Ainsi, elle mobilise les partenaires, anime la réflexion avec eux et recherche les financements nécessaires aux actions envisagées qu'elle initie ou accompagne. Les bénéficiaires et partenaires qu'elle réunit sont donc des restaurateurs, des agriculteurs, des collectivités, le CPIE, un assistant à maîtrise d'ouvrage expert en circuits courts, une diététicienne, l'Association de Promotion des Agriculteurs... Dans la pratique, il peut s'agir d'organiser des ateliers cuisine réunissant des producteurs et des restaurateurs



Ph. © PNR Vercors. Développer avec les habitants une alimentation de qualité produite localement.

permettant de valoriser les produits des uns et les savoir-faire des autres et faciliter les mises en réseaux ; de contribuer - avec une nutritionniste - à l'élaboration de menus respectant l'équilibre alimentaire (dans les crèches par exemple) ; d'accompagner la viabilité du modèle économique (rapport coût du menu et prix de vente à la collectivité)...

L'ouverture aux autres territoires

Le Vercors est un territoire de montagne qui produit de la viande, du poisson, du fromage, mais ni légumes ni fruits en quantités suffisantes. Ainsi, pour compléter l'assiette, et dans une logique de coopérations territoriales de proximité, Djamilia établit des relations avec des partenaires des plaines alentours (bassins de consommation et de production de l'Y grenoblois et de la plaine de Valence) pour développer les échanges commerciaux. Elle cible également l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire de la production à la consommation pour former –avec l'aide de partenaires comme le CNFPT, la DDCS, entre autres, les personnels des collectivités aux approches globales et transversales sur l'alimentation. L'objectif étant d'élargir au maximum le nombre des acteurs susceptibles de développer une alimentation de qualité produite localement au bénéfice du plus grand nombre.

Aujourd'hui, Djamilia développe un centre de ressources sur l'alimentation et la santé, visant à transférer compétences, méthodes et savoirs au bénéfice d'acteurs et territoires qui souhaitent mettre en place des systèmes alimentaires territoriaux.■

Contact :
Djamilia Bazoge
Tél. 04 76 94 38 28
Mail : djamilia.bazoge@pnr-vercors.fr

Loire Anjou Touraine

Audrey Guillopé :

l'horticultrice qui fait une fleur à la planète

Lauréate de la 8^e édition du concours éco-trophée du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, Audrey Guillopé (le Clos des Roses) cultive ses fleurs en prenant soin de la terre. Une pratique exemplaire dans un secteur qui ne connaît souvent que les serres chauffées ou les productions du bout du monde. Rencontre.



L'horticultrice est aussi fleuriste.

« L'hiver, je prends le large. » En ce mois de janvier, Audrey Guillopé s'apprête à mettre les voiles et à quitter sa douce région saumuroise pour parcourir le Cambodge et le Laos. « Je voulais un métier qui me laisse le temps de voyager. Le reste de l'année, je travaille 70 heures par semaine. Cette parenthèse hivernale me permet de recharger les batteries. » En attendant de remplir son sac à dos, la trentenaire termine sa comptabilité, range les derniers bouquets restés dans sa chambre froide et s'offre un petit tour dans ses serres non chauffées pour constater les effets d'un hiver incroyablement doux. « Normalement les rosiers perdent toutes leurs feuilles, là ils sont encore bien verts. » Ailleurs, les planches de culture ne connaissent que la couleur de la terre et patientent encore quelques semaines avant d'être à nouveau cultivées. « Lorsque je me suis mise à l'horticulture, j'ai choisi de ne pas avoir de serres chauffées. Je souhaite produire de façon écologique, au rythme des saisons. »

Ainsi, depuis 2011, la Bretonne qui est tout aussi Normande et des Deux-Sèvres, s'est installée dans la petite commune de Villebernier, à quelques foulées du Cadre noir de Saumur. Son terrain s'étend sur 1,5 hectare et comprend 5000 m² de serres, dont les deux tiers sont en verre, à l'ancienne. De mars à novembre, une trentaine de variétés de fleurs y poussent, chacune leur tour, rivalisant de formes et de couleurs : tulipes, renoncules, freesias, pivoines, lys, alstromères, glaïeuls, chrysanthèmes...

Dans un coin de la serre, un bidon de désherbant fait désormais figure de décoration. « Hier, on avait un système d'arrosage qui consommait énormément d'eau, se rappelle Michaël, le conjoint d'Audrey qui, tous les soirs et tous les week-ends, participe activement à l'aventure du Clos des Roses. On a tout changé et remplacé le dispositif obsolète par un nouveau système de pompage et un système d'irrigation qui permet d'arroser très localement au goutte à goutte. » Aussi, depuis 2014, le couple paille toutes les cultures pour garder la fraîcheur aux pieds des végétaux, limiter la pousse des mauvaises herbes et, au bout du compte, se passer des pesticides. « On consomme 50 fois moins d'eau qu'avant », se réjouit Michaël.

« Nous pratiquons également la lutte biologique intégrée, poursuit Audrey. C'est-à-dire que nous invitons des insectes ou des acariens à venir se délecter des ravageurs. » La pratique demande une attention incroyable et autant d'anticipation. « Il faut pouvoir prévoir l'arrivée des ravageurs et agir juste au bon moment, ce n'est pas toujours évident. » Pour faire fuir araignées, thrips, pucerons, le couple commande auprès des spécialistes de la lutte biologique une potion magique qui tient généralement dans un tube d'aspirine et qu'il faut répartir dans toute la serre. « Parfois, les auxiliaires sont tellement petits qu'on a l'impression que le tube est vide. Mais en suivant les fiches techniques fournies, on se rend bien compte, au bout de quelques jours, qu'il y avait du monde dedans. Les parasites disparaissent. »

Existe-t-il un label pour reconnaître ces bonnes pratiques ? Dans le domaine de l'horticulture, les distinctions officielles sont peu répandues. Le Clos des roses a néanmoins reçu l'an passé celui de « Fleurs

500 m² de serre, en verre, à l'ancienne.





Ph. © H. Binet

Caps et Marais d'Opale

Marc Lefebvre

Innover, hors des sentiers battus de l'agriculture industrielle

Voir la terre nourricière comme un « édifice », sous nos pieds, « à reconstruire », tel est le leitmotiv de l'actuel Président de l'APAD62, Marc Lefebvre. Paysan-chercheur, à la fois attaché à « son » sol et ouvert au partage d'expériences tentées ailleurs, dans le sillon de l'agriculture dite de conservation.

Ph. U.L. Vanni / Agence France3



de France » qui garantit l'origine hexagonale des végétaux. En 2015, il a aussi remporté le 1^{er} prix de la 8^e édition du concours éco-trophée du Parc naturel régional dans la catégorie « préservation du patrimoine naturel et gestion des ressources », soit un chèque de mille euros doté par le CNPE d'Avoine et une belle reconnaissance locale. « *Ce qui marche également pour se faire connaître, c'est le bouche à oreilles,* » confie Audrey ravie de voir revenir chaque année les habitués avec ses premières tulipes. Dans la région, la jeune brune commence à avoir une belle réputation. Les clients apprécient de pouvoir acheter leurs fleurs directement au producteur, de les voir pousser (la boutique est installée dans la serre), de bénéficier de prix attractifs et d'avoir affaire à une horticultrice qui est aussi une vraie fleuriste capable de réaliser des bouquets très compliqués. L'été dernier, Audrey a fleuri 50 mariages, assurant aussi bien la boutonnière des fiancés que les centres de table ou les rangs d'église. « *Récemment, on m'a demandé de réaliser avec mes fleurs une forêt enchantée. Dans ma serre, j'ai voyagé...* » ■

A l'honneur au moment de la COP21 à Paris, l'APAD (Association pour la Promotion de l'Agriculture Durable) a pu montrer les atouts de l'agriculture de conservation des sols face au changement climatique. Cette dernière stocke à merveille le carbone grâce au couvert quasi permanent sur des parcelles non retournées.

A ce titre présent au Bourget, en pleine conférence Climat fin 2015, Marc Lefebvre, président de l'APAD62, est fier de cette reconnaissance. Cette association d'agriculteurs cherchant à concilier rendement, conservation (voire, résurrection) des sols reste à l'heure actuelle minoritaire en France. Ceux qui, comme Marc Lefebvre, s'engagent dans des pratiques de conservation des sols tels que le semis direct sous couvert végétal, ne représentent que 2 % des agriculteurs du secteur. Dans ces 2 %, 30 % sont adhérents de l'APAD62 et tentent de reconquérir la biodiversité et de « reconstruire » la fertilité des sols via des techniques culturales étonnantes, que les promoteurs de l'agriculture industrielle méjugent.

Peu perméable aux idées reçues, Marc Lefebvre est d'une curiosité toujours en alerte. Autodidacte, en « veille » permanente, il aime apprendre : il se forme, s'informe et informe généreusement. En France et à l'étranger. Ainsi, nonobstant une « scolarité cahotique » comme il dit, il a l'oreille d'écoles d'agronomie aussi prestigieuses que Genêt ou Lassalle-Beauvais ! Son exploitation est un laboratoire à ciel ouvert ; un champ d'expérimentation pour parvenir à une agriculture moins dépendante d'interventions extérieures dont le bilan coût/avantages laisse tant à désirer. Pari tenu : récolte et qualité environnementale et paysagère en hausse !

Un « homme de terre » audacieux, et inspirant

Son audace convainc petit à petit de précieux collègues des alentours, mais souffre aussi d'hermétiques réfractaires. Dur, dur d'être prophète en son pays.

Il a repris à Guînes la ferme de ses grands-parents, tardivement, après un détour dans une autre carrière, comme traducteur commercial. Or, « *J'ai toujours rêvé d'être agriculteur* », confesse-t-il. En guise de « Madeleine de Proust », lui, se souviendrait plutôt de ses « premiers petits cèdres rempotés » – avec

son père, pépiniériste du cru, alors qu'il n'avait que deux ans... « haut comme trois pommes » ! Et le voilà aujourd'hui appliqué à chercher comment bien emmailloter les jeunes arbres (bois d'œuvre, fruitiers, églantiers...) nouvellement plantés dans ses champs de blé, de pommes de terre ou de colza pour avoir toujours un couvert varié accueillant pour la biodiversité. Objectif : lutter contre l'érosion, recouvrer l'autofertilité des sols. « *La biodiversité recèle des auxiliaires de culture propres à économiser notre temps et de coûteux intrants. Il faut les quantifier!* » est convaincu Marc Lefebvre.

Mieux que le labour : l'autofertilisation du sol se... cultive !

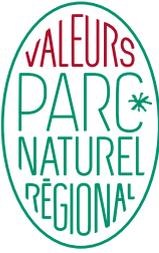
A la croisée des pentes de l'Artois, de la forêt domaniale et des Marais typiques du Parc des Caps et Marais d'Opale, ses 190 ha ne sont plus déstructurés par les labours depuis 1997. Le point de départ ? Une conférence de Claude Bourguignon, chantre du semis direct, anti-charrue et engrais chimiques – « armes de destruction massive » des sols.

En 2010, Marc Lefebvre trouve auprès du Parc un solide partenaire pour le projet Agricobio Guînes. 3 ha de haies fleuries sont plantées (« barrières à boues » aussi, contre les inondations), financées à 80 % par le Parc ; et l'un de ses sites devient atelier de recherche. Pionnier sur le territoire, son exploitation entre le Boulonnais et les Flandres se trouve également propice à un corridor écologique. Une trame verte et bleue, ménagée par les partenaires sur le secteur de Guînes.

Bref, un système et un engagement gagnant pour tous, mais encore confronté à des difficultés de taille, et notamment économique : l'investissement en recherche et développement (R&D) n'est pas défiscalisable, au contraire de la « ferraille » agricole. Un prix fort à payer pour l'innovation ■

Contacts :
Audrey Guillopé,
Le Clos des Roses
6 bis rue de Launay 49400 Villebernier
Tél. : 06 66 96 84 92
Mail : Leclos.desroses@yahoo.fr
Site Internet : www.leclosdesroses.net

Lancement de la marque « Valeurs Parc naturel régional »

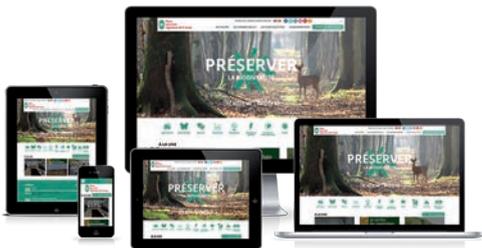


2016 est l'année de lancement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » attribuée à des produits et services. Un plan promotionnel est abondé par l'ensemble des Parcs avec des outils nationaux déclinables localement. Il en est ainsi d'une charte graphique et d'outils mutualisés (Kakémono, affiche, dépliant pour le grand public et les bénéficiaires, attestation, plaquette institutionnelle, etc.), d'une ambitieuse campagne de relations presse et d'une opération marketing sur Facebook qui s'appuiera cette année sur la promotion de l'offre touristique. Le public peut dès à présent découvrir l'offre sur les pages dédiées du site Internet.

Pour amplifier ce dispositif et la visibilité de la marque, un programme de formation des chargés de mission des Parcs est également prévu à l'automne. Le lancement de la nouvelle marque s'accompagne d'une volonté d'actualiser et de simplifier les procédures de contractualisation et de contrôle. Par ailleurs, la nouvelle marque reste propriété de l'État, mais sa gestion administrative sera assurée par l'Agence pour le Patrimoine Immatériel de l'État (APIE) en lien avec la Fédération dans le cadre d'une convention passée avec l'État.

Contact : Stéphane Adam, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

www.parcs-naturels-regionaux.fr fait peau neuve



La Fédération a mis en ligne son nouveau site web : nouveau en apparence, avec un graphisme et une ergonomie complètement revus, et nouveau en profondeur, avec des contenus mis à jour et réorganisés, de nouvelles fonctionnalités et services.

Son objectif est de faciliter l'accès aux ressources documentaires, cartographiques et iconographiques sur les Parcs naturels régionaux. Pour se faire, 11 thématiques d'actions sont proposées pour accéder aux contenus nationaux ou régionaux ; le centre de ressources et l'extranet sont désormais intégrés ; la cartographie interactive est liée aux données de l'INPN-MNHN ; l'espace vidéo-photo permet à chaque parc d'y apporter ses contenus ; Les autres nouveautés du site répondent aux priorités de communication de la Fédération : création d'un espace « élu » qui oriente vers des contenus dédiés, mais aussi, c'est une première, un espace de promotion de la marque « Valeurs Parc naturel régional » et un référencement de l'offre consultable par la carte, les Parcs ou les types de produits et services.

Autant de bonnes raisons de le consulter, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone puisque la navigation est désormais adaptée à tous les écrans.
Rendez-vous sur www.parcs-naturels-regionaux.fr

Contact : Alice Hirtzlin, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : ahirtzlin@parcs-naturels-regionaux.fr

Les Parcs à la COP21

Au préalable de cet événement mondial, les Parcs naturels régionaux ont présenté 51 initiatives pour le climat complétées par la parution d'une plaquette. Ils entendaient ainsi valoriser leur engagement concret dans la transition énergétique et pour la lutte contre le changement climatique, en l'articulant autour des 8 grands thèmes : l'énergie, l'agriculture, l'urbanisme et le paysage, l'architecture, la biodiversité et la forêt, l'éducation et la culture, le développement économique et la coopération. Par ailleurs, la Fédération et les Parcs ont été très présents lors de la conférence mondiale et sont intervenus à plusieurs reprises, en particulier par les voix de Dominique Levêque, Président du Parc de la Montagne de Reims et de la commission Europe/International de la Fédération et de Philippe Gamen, Président du Parc du Massif des Bauges. Ce fut le cas au Bourget, lieu des négociations (Stand Espace UICN et Pavillon européen) et au Grand Palais (Espace Club de France/Comité 21). Au total, ce sont ainsi 11 interventions de Parcs naturels régionaux qui ont ponctué cet événement.

Les 51 initiatives des Parcs sont consultables sur le site Internet de la Fédération

Contact : Philippe Moutet, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr



Convention entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et le Ministère de la Culture et de la Communication



Signée fin 2015, cette convention triennale déclinée annuellement dans un programme d'actions a pour but de favoriser le soutien des services du Ministère à la politique culturelle de la Fédération des Parcs, et ainsi mener à la définition de programmes d'actions entre les DRAC et les Parcs sur le plan local. Nouveauté d'un partenariat déjà existant, cet accord

permet d'élargir le domaine de la collaboration aux arts vivants et au soutien à la création contemporaine. Ce volet, conjugué aux politiques en matière de patrimoine, paysages et architecture, renforce un des objectifs cher aux Parcs naturels régionaux :

l'intégration et le « vivre ensemble ».

Contact : Elen Gouzien, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : egouzien@parcs-naturels-regionaux.fr

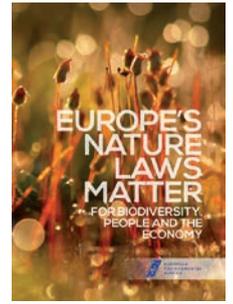
Les Parcs, impliqués dans l'avenir des Directives européennes « Nature »

Fin 2015 à Bruxelles, Philippe Gamen, président du Parc du Massif des Bauges et de la commission Biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération, a pu faire entendre la voix des Parcs lors d'une réunion d'échange sur les conclusions du REFlit* sur la mise en œuvre des directives Oiseaux et Habitats/Faune/Flore. Cette intervention faisait écho au témoignage de Jean-Louis Joseph dans la brochure sur le sujet, publiée le même jour par le Bureau européen

de l'environnement. Le réseau des Parcs, par l'intermédiaire de sa Fédération, avait répondu à la consultation publique mi-2015 sur les deux directives Nature. La Fédération est également intervenue en juin dans un atelier « Natura 2000 as a source of regional identity and values » de la Green week à Bruxelles, ainsi qu'en novembre à la Commission européenne lors d'une réunion technique réunissant la Commission, les lobbies européens et des représentants des 28 états membres. Elle a organisé le 10 septembre 2015 à Paris, avec l'Aten et le MEDDE, une journée d'échange « synergies entre Natura 2000 et Trame verte et bleue ».

*REFlit : programme de « réduction de la charge administrative et de simplification » de la réglementation

Contact : Thierry Mougey, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr



Tour du monde des interventions de Parcs en 2015

En 2015, la démarche et la Marque Parc, le tourisme durable, ont été les thèmes clés de l'action internationale toujours diversifiée de la Fédération et des Parcs : une mission du Parc des Volcans d'Auvergne et de



la Fédération au Mexique sur le projet « Paysage Biocultural » de l'Agence Française de Développement (AFD) ; des interventions dans deux séminaires internationaux, au Portugal par Dominique Lévêque et en Bulgarie par le Parc des Pyrénées Ariégeoises ; la signature d'un memorandum de partenariat franco-marocain avec le Haut Commissariat aux Eaux, aux Forêts et à la Lutte contre la désertification ; l'accueil d'une délégation colombienne avec ONF International sur un projet de l'AFD. La Fédération est également intervenue aux côtés d'EUROPARC sur l'évaluation de la politique Natura 2000 auprès de la Commission Européenne.

Contact : Katy Monier, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr

Réalisation d'une Étude sur l'institutionnalisation de la démarche Parc à l'étranger

La Fédération a étudié l'institutionnalisation de la démarche « Parc naturel régional » à l'étranger afin de capitaliser et d'analyser les facteurs de réussite et d'échec des expériences d'adaptation du modèle français. Réalisées pour répondre au besoin d'expertise du Conseil de l'Europe sur son programme LDPP (Local Development Pilote Project) avec la Croatie, sept fiches de cas et une synthèse comparative sont disponibles en français et en anglais. Disponible sur le centre de ressources de la Fédération.



Contact : Katy Monier, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr

Retour sur la journée Trame verte et bleue (TVB) & Paysage – Deux politiques au service d'un même bien commun ?

Cet événement, commun entre les journées d'échanges TVB et celles des Paysages, s'est déroulé le 25 novembre à Lyon. Coorganisée par la Fédération des Parcs et le ministère en charge de l'écologie, elle avait pour objectif de montrer la plus-value du paysage pour la TVB et vice-versa. Au travers de témoignages, elle s'est intéressée à la conciliation d'objectifs de qualité paysagère et d'enjeu de fonctionnalité écologique dans les projets de territoire et opérationnels.

Accéder aux présentations de la journée sur : www.trameverteetbleue.fr

Les lauréats « Prairies fleuries » au Salon de l'agriculture



L'édition 2015 du concours général agricole des prairies fleuries s'est achevée le 4 mars avec la remise de prix au Salon international de l'agriculture à 5 lauréats. 40 éleveurs lauréats locaux étaient en lice.

À la différence des jachères fleuries, les « prairies fleuries », au sens du concours, sont des herbages (non semés) riches en espèces qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail : prairies humides, pelouses sèches, landes, pelouses de moyenne montagne, parcours...

Le concours met en avant le savoir-faire des éleveurs et la notion d'équilibre agri-écologique des prairies naturelles. 57 territoires organiseront localement le concours en 2016. Parcs naturels régionaux, chambres d'agriculture, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, parcs nationaux, CPIE, Adasea, conservatoires d'espaces naturels... sont impliqués.

Contact : Thierry Mougey, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

2 animations pour comprendre les Parcs



« Qu'est-ce qu'un Parc ? » et « Comment agit un Parc ? », deux questions récurrentes auxquelles répondent désormais deux animations d'un peu plus de 2 minutes chacune. Développées pour apporter un contenu original au lancement du nouveau site Internet, elles sont mises à disposition des Parcs et des structures partenaires souhaitant expliquer simplement ce qu'est et comment fonctionne cette collectivité originale qu'est un Parc. Le contenu, sur la base

d'illustrations, a été initialement développé par le Parc de la Brenne pour son nouveau diaporama et adapté par le même prestataire, N. Van Ingen.

Enfin, elles sont traduites et doublées en anglais et en espagnol pour répondre aux interventions à l'étranger.

Contact :

Olivier André ou Katy Monier pour les versions étrangères

Mail : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Mail : kmonier@parcs-naturels-regionaux.fr

Un guide méthodologique « Lien social et solidarités de proximité »



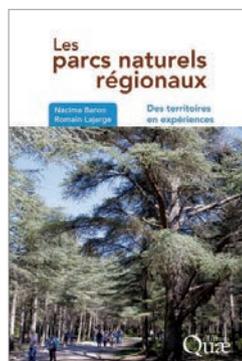
Ce guide, réalisé par la Fédération des Parcs avec Mairie Conseils, s'appuie sur des expérimentations en marche sur 4 Parcs (Scarpe-Escaut, Ballons des Vosges, Volcans d'Auvergne et Vexin français). Son ambition est de donner envie aux territoires de se saisir des enseignements de cette

démarche. Il s'agit ainsi de conforter la dimension sociale de la charte du parc pour une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Cet ouvrage a connu un prolongement en novembre 2015 lors d'un séminaire, pour lequel 77 fiches expériences ont été présentées. Le séminaire a permis de montrer que tout chargé de mission peut intégrer les dimensions sociales inhérentes à sa mission (tourisme pour tous, lutte contre la précarité énergétique, économie sociale et solidaire, alimentation et bien-être...).

Contact : Stéphane Adam, Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : sadam@parcs-naturels-regionaux.fr

Sortie de l'ouvrage aux éditions Quæ : Les Parcs naturels régionaux – Des territoires en expériences



L'ouvrage dresse un état des lieux du réseau et des réussites des Parcs naturels régionaux comme instruments territoriaux. Les auteurs, Nacima Baron et Romain Lajarge, proposent un aperçu historique des Parcs mais aussi une réflexion critique sur leur devenir, confrontés qu'ils sont aujourd'hui aux défis de la lutte contre

les inégalités de territoires et à la métropolisation.

Ce livre est une référence pour tous ceux qu'intéressent les politiques territoriales, l'action environnementale, le tournant post-rural, les réformes et transitions en cours.

Les auteurs accompagnent depuis vingt ans l'aventure des Parcs naturels régionaux en tant que membres de leurs conseils scientifiques, collaborateurs ponctuels pour un parc et au sein du Conseil de recherche et de prospective de la Fédération des Parcs.

250p, 29 € Edition Quæ www.quae.com

Parution du Livre blanc « L'innovation dans les Parcs naturels régionaux »



L'innovation est, pour les Parcs, une des approches nécessaires pour répondre aux grands défis sociétaux. Actions innovantes, nouvelles approches expérimentales ou exemplaires... cette publication montre, au travers d'exemples concrets, la réalité de l'innovation dans les Parcs et fixe les perspectives de travail collectif des 51 Parcs.

Aujourd'hui, la volonté des Parcs est d'accentuer et d'élargir ces coopérations et partenariats avec l'État et les grands établissements publics, les centres nationaux de recherche, comme de s'inscrire dans les stratégies européennes et les plans régionaux d'innovation, ou encore de prendre leur place dans « le réseau des ateliers de la créativité et de l'innovation par les usages » pour capitaliser, densifier et dynamiser les différentes initiatives existantes dans les Parcs.

Document disponible en téléchargement sur le site Internet de la Fédération des Parcs

Actes de la 1^{ère} université d'été des Parcs



La relation Homme-Nature était au cœur de la 1^{ère} université d'été des Parcs en 2015. Les actes, publiés en novembre, s'ouvrent sur les contributions et regards des membres du Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective de la Fédération, très actifs dans ces réflexions. Ils se poursuivent par les question-

nements des participants qui pointent en particulier l'importance de la sensibilisation des habitants. Ce document se conclut sur les propositions émises par les participants, sur l'intervention d'Allain Bougrain-Dubourg « Ne rien lâcher » et sur la « carte postale » concoctée par Marjorie Jouen à l'attention des habitants des Parcs.

Les actes sont en ligne sur le site Internet de la fédération.

Contact : Nathalie Streib
Fédération des Parcs
Tél. : 01 44 90 86 20
Mail : nstreib@parcs-naturels-regionaux.fr



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parcs-naturels-regionaux.fr
N° 77 - Avril 2016

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Rédacteur en chef : Pierre Weick
Secrétariat de rédaction : Olivier André
Comité de rédaction : Olivier André, Yvon Brunelle, Emmanuelle Dubois, Catherine Marlas, Guy Poupard, Valérie Rogez-Boubouneille, Jean-Luc Varin et Pierre Weick.
Contribution au Focal : Philippe Moutet
Relecture : Martine Laborde et Valérie Petel
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Hélène Binet, Michèle Bernard-Royer, Jean-Luc Varin
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : ©Théophile TROSSAT / Parc du Pilat / Graphiste : Katia Chételat
ISSN : 0982 6246

En 2016

La FFC et la Fédération des Parcs signent une convention nationale pour le développement de la pratique du vélo !

31 Sites VTT-FFC[®]
sur les Parcs



12 600 Km de sentiers
balisés sur les Parcs



sitesvtt.ffc.fr

Application gratuite

